

## 2.3. La ville et les inégalités socio-spatiales : l'accès aux services publics, au travail et au logement

*Axel Demenet – doctorant IRD-DIAL, Danielle Labbé – université de Montréal, Xavier Oudin – IRD-DIAL, Gwenn Pulliat – consultante, Mireille Razafindrakoto – IRD-DIAL, François Roubaud – IRD-DIAL, Jean-Michel Wachsberger – université de Lille 3-DIAL*

### *(Retranscription)*

#### Journée 1, jeudi 24

*Présentation des formateurs et des stagiaires (cf. liste des stagiaires en fin de chapitre et biographies des formateurs).*

#### [Xavier Oudin]

Je constate avec plaisir que vos thématiques de recherche sont très diversifiées, les débats au cours de cet atelier s'en trouveront sans aucun doute enrichis. Par ailleurs, votre moyenne d'âge, de 33 ans, laisse espérer

des expériences professionnelles et de recherches solides. Cela se révélera très utile au cours de nos discussions.

#### [François Roubaud]

Nous allons aborder le programme de travail au cours de la semaine. La philosophie des JTD s'articule autour de trois dimensions principales :

- la méthodologie : tout au long de l'atelier, nous nous efforcerons de vous transmettre des éléments de méthode, quantitatifs et qualitatifs, afin d'évaluer l'ampleur et les processus de la ségrégation socio-spatiale ;
- l'exigence de la pluridisciplinarité ;

- l'interactivité entre les présentateurs et les stagiaires, mais aussi entre les groupes de travail que nous allons former.

Au cours de la semaine, nous mélangerons à parité des présentations et des travaux de groupe qui feront l'objet d'exposés devant l'ensemble de l'atelier.

Nous allons dès maintenant procéder à la formation de quatre groupes et définir collectivement les thématiques de travail pour chacun d'entre eux.

Les groupes doivent sélectionner une thématique de recherche liée au thème de l'atelier pour ensuite la développer. Les principales étapes des travaux de groupe sont :

- la définition de la problématique ;
- la formulation de questions de recherche ;
- la formulation d'un protocole d'enquête à mettre en œuvre pour répondre à ces questions.

J'insiste sur l'importance de cette dernière étape qui devra être au cœur de votre réflexion collective. Votre travail doit déboucher sur la conception d'un questionnaire adapté aux questions de recherche que vous aurez formulées. Se concentrer sur la méthodologie et la construire collectivement est le meilleur moyen de vous faire converger vers une approche commune, au regard de la diversité des disciplines présentes au sein de cet atelier.

Au cours de l'atelier, nous réfléchirons à la formulation et aux enjeux de mise en œuvre d'un questionnaire à une échelle particulière : le quartier. Nous vous présenterons les différentes acceptations de la notion de quartier, ainsi que les différents types d'indicateurs mobilisables afin de donner

corps et de soutenir votre protocole de recherche. Toutefois, gardez à l'esprit que ce protocole ne vous permettra pas de répondre à l'ensemble des questions et que certaines d'entre elles nécessiteraient d'être abordées par la mise en place d'autres protocoles. L'objectif de cette troisième étape est finalement de proposer un questionnaire, et non pas de le mettre en œuvre en tant que tel, faute de temps.

Enfin, nous vous proposerons un temps de synthèse de ces travaux. Avant d'en arriver là, chaque groupe aura présenté à plusieurs reprises l'état d'avancement de son travail, qui fera l'objet de commentaires de la part des autres groupes et des formateurs, afin que nous puissions vous assister dans l'élaboration de votre protocole de recherche. Puis, mardi matin, les représentants de notre atelier présenteront l'ensemble des travaux réalisés au reste des stagiaires des JTD.

Voici le programme de la semaine :

- ce matin, nous allons vous présenter les groupes constitués. Nous avons associé deux critères principaux : d'une part, en regardant vos profils professionnels afin que les groupes témoignent de la diversité de vos appartenances disciplinaires ; d'autre part, sur la base de critères linguistiques afin que vous puissiez communiquer entre vous le plus efficacement possible. Puis, la journée sera consacrée à une présentation sur les inégalités socio-spatiales dans les villes contemporaines. Un moment sera réservé – et ce sera le cas quotidiennement – à vos travaux. Aujourd'hui, nous vous demanderons de l'utiliser pour définir collectivement la problématique sur laquelle vous souhaitez travailler ;

- la matinée de vendredi débutera par une présentation du thème de recherche de chaque groupe. Cela constituera l'occasion pour nous de vous faire un premier retour sur vos propositions. Ensuite, vous seront présentés les enjeux de l'accès aux services publics en milieu urbain de quatre villes : Antananarivo à Madagascar, Ouagadougou au Burkina Faso, Rufisque au Sénégal et Paris en France ;
- la matinée de samedi sera consacrée à une présentation sur le marché du travail en milieu urbain, en se concentrant sur les questions de ségrégation résidentielle et d'accès au marché de l'emploi, mais aussi sur les indicateurs de mesure possibles pour évaluer celle-ci. Trois exemples seront considérés : les « zones urbaines sensibles » (ZUS) en France, les impacts sur la ségrégation d'une localisation résidentielle en zone périurbaine à Tel-Aviv, en Israël, et l'hétérogénéité des secteurs d'emploi à Hồ Chí Minh Ville. Ces exemples nous permettront d'aborder les modalités d'élaboration d'un questionnaire quantitatif ;
- la première session du dimanche sera consacrée aux présentations par les groupes de leur état d'avancement. Pour cela, nous vous demanderons de lire les textes qui vous ont été transmis au début de l'atelier et d'identifier à l'intérieur de ceux-ci deux concepts-clés pour les relier avec votre propre travail de recherche. L'après-midi, nous vous présenterons les principales étapes pour l'élaboration de questionnaires qualitatifs, en les illustrant au travers de deux exemples, la « population flottante » de Hà Nội ainsi que les trajectoires résidentielles des ménages qui vivent dans les « nouvelles zones urbaines » (NZU). Au cours de

cette présentation, nous reviendrons également sur les principaux concepts de la ségrégation socio-spatiale. Enfin, nous vous proposerons d'élaborer, en groupe, une série de trois questions de nature quantitative en rapport avec votre thématique de recherche et de venir les présenter et les expliquer ;

- la matinée de lundi sera consacrée aux techniques d'échantillonnage nécessaires à la mise en œuvre d'un protocole d'enquête puis aux travaux de groupe. Ces techniques permettent d'identifier des « populations cibles », étape indispensable à toute recherche dans la mesure où il est pratiquement impossible et concrètement trop coûteux d'interroger l'intégralité d'une population sur un territoire donné. Les présentations des travaux de groupe donneront, enfin, l'occasion d'une dernière série de commentaires de notre part, avec comme objectif de proposer une synthèse de l'ensemble de l'atelier.

### 3.3.1. Inégalités et ségrégation socio-spatiale : définir, identifier, mesurer

[Jean-Michel Wachsberger]

J'ai abordé en séances plénières plusieurs exemples de manifestation de la ségrégation socio-spatiale. Malgré le caractère générique de la notion, il faut en effet garder à l'esprit qu'elle se manifeste et se décline de plusieurs manières : que ce soit en termes de formes urbaines et spatiales, comme par exemple le phénomène des *Gated Communities* qui constituent des enclaves physiques au sein du tissu urbain, ou que ce soit en termes de populations, comme par exemple une ségrégation sur la base de caractéristiques ethniques ou socio-professionnelles.

La ségrégation socio-spatiale peut ainsi varier d'une ville à une autre et il est donc pertinent de l'aborder par le biais de sa mesure – elle est manifeste dans nombre de villes brésiliennes mais ne semble pas prononcée dans les villes vietnamiennes par exemple. Si l'on souhaite rendre compte de la ségrégation socio-spatiale, trois questions se posent :

- qui / quoi ? S'agit-il de ségrégation socio-spatiale qui touche l'ensemble d'une population ou d'une population spécifique et identifiable en fonction de son ethnie, de sa culture, de son appartenance socio-professionnelle ? Cette question vise à déterminer les caractéristiques de la population que l'on souhaite observer pour rendre compte de la ségrégation ;
- où ? Il s'agit de l'espace, ou du territoire, sur lequel on cherche à observer les formes de ségrégation. Cela nécessite de définir l'échelle globale de l'observation des limites de la ville. Il s'agit de déterminer les secteurs à comparer entre eux, c'est-à-dire le degré de précision avec lequel on entend travailler. Ce « où » nous intéressera particulièrement dans le cadre de notre atelier et nous l'aborderons principalement à l'échelle du quartier ;
- comment ? Cette question vise à construire et à sélectionner des indicateurs de mesure de la ségrégation socio-spatiale.

Les réponses à ces questions dépendent des hypothèses que l'on a auparavant formulées ainsi que de la problématique générale de recherche.

*Définir et observer la ségrégation :  
entre objectivité et subjectivité*

Abordons la question ethnique comme exemple de ségrégation. Il s'agit de mettre en lumière les enjeux de la mesure d'un

phénomène de ségrégation. S'il vous fallait poser une question pour déterminer l'ethnie des individus, comment vous y prendriez-vous ?

### Phạm Thái Sơn

On pourrait les interroger sur leur appartenance familiale ou sur leur milieu culturel ou social.

### Đỗ Phương Thúy

Au Việt Nam, cette question n'est pas sensible, elle peut être posée directement.

### [Jean-Michel Wachsberger]

Les réponses sont spécifiques à chaque pays ; sans tabou, la question se pose directement. Mais il importe de s'interroger sur la nécessité et la pertinence de poser une telle question. Interroger une population sur son appartenance à une minorité ethnique est aussi contribuer à son identification en tant que telle et, implicitement, contribuer à une forme de stigmatisation vis-à-vis de cette ethnie minoritaire. Aussi, le chercheur doit faire preuve de prudence en ce qui concerne les impacts éventuels de sa recherche sur la réalité sociale, il doit s'interroger sur la pertinence et la nécessité des catégories qu'il crée.

Au Pérou, dans une enquête sur la ségrégation, où la question est plus délicate, on demande la langue maternelle des personnes afin d'obtenir indirectement leur appartenance ethnique. En France, où la question est sensible, on demande le lieu de naissance des parents. Aux États-Unis ou au Canada, on peut demander directement des informations qui sont considérées comme taboues dans d'autres pays, telles que la race : caucasienne, noire, blanche, etc.

Livrons-nous au même exercice pour la pauvreté.

#### [François Roubaud]

En lien avec la pauvreté et les enjeux de la ségrégation socio-spatiale, pourriez-vous identifier une mesure « objective » et une mesure « subjective » de la pauvreté ? Quelles seraient les questions à poser pour déterminer cela ?

#### Mai Thị Thanh Hoa

On peut demander le revenu moyen par jour.

#### [François Roubaud]

Très bon exemple qui concerne la pauvreté dite « objective » ! On mesure les revenus, ou la consommation, et on établit un seuil qui permet de distinguer populations pauvres et non pauvres. On pourrait alors observer dans une ville, quartier par quartier, la concentration des populations riches et pauvres en mobilisant le revenu moyen par jour comme indicateur. Cependant, il est reconnu que la pauvreté n'est pas seulement une question de revenu, d'autres dimensions entrent en ligne de compte : la santé, l'éducation, le fait de se sentir libre ou heureux, etc. Il existe des mesures de la pauvreté dite « subjective », une question pourrait être : « *Vous sentez-vous plus ou moins pauvre ?* » Imaginons que je pose cette question dans les enquêtes, pour ensuite examiner la répartition par quartiers des populations qui se sont identifiées comme subjectivement pauvres, et que je compare cette répartition avec les populations qui ont été objectivement catégorisées comme pauvres. Les quartiers vont-ils se superposer ?

#### Nguyễn Thị Thu Hà

Les quartiers subjectivement pauvres ne sont pas nécessairement objectivement pauvres.

#### Lê Hồ Phong Linh

S'il existe de fortes chances que les quartiers soient différents, ils peuvent aussi se superposer. Cela dépend finalement de l'indicateur que l'on mobilise : le revenu pour un indicateur « objectif » et la perception de la pauvreté par les populations pour un indicateur « subjectif ».

#### [François Roubaud]

Effectivement, les quartiers vont sûrement être différents mais peuvent aussi se superposer. L'important est que vous commenciez à entrevoir la distinction entre mesures « objectives » et « subjectives ».

Dans certains quartiers pauvres, les réseaux de solidarité peuvent être forts et les populations peuvent se sentir moins pauvres car elles savent qu'elles peuvent compter sur leurs voisins. En revanche, dans les quartiers riches, on constate généralement que ces réseaux sont faibles. Ce qui importe est de noter que la différence se joue entre le phénomène mesuré et perçu.

*Les territoires de la ségrégation : aux frontières entre espace conçu et espace perçu*

#### [Jean-Michel Wachsberger]

Attaquons-nous à présent à la question « où ». Une fois la question des limites réglée, il faut s'attacher à déterminer la taille des espaces que l'on veut mettre en comparaison les uns avec les autres. À ce sujet, les résultats vont bien entendu

varier selon que l'on compare des espaces réduits ou larges. *A priori*, la ségrégation va augmenter au fur et à mesure que l'on prend des espaces de plus en plus petits ; plus l'on divise les espaces et plus l'on travaille à une échelle fine, plus la ségrégation risque de se manifester. La question du découpage est aussi une question de logique : quel type de découpage veut-on mobiliser ? Administratif, arithmétique – c'est-à-dire en découpant le territoire en carrés –, ou bien des quartiers qui seraient des entités définies du point de vue des représentations sociales et culturelles, ou des pratiques quotidiennes ? Imaginons la fiction d'une recherche que vous menez indépendamment des contraintes matérielles et financières qui peuvent exister. Dans ce monde idéal où vous n'êtes pas limité, quel type de découpage mobiliseriez-vous et pour quelles raisons ?

### Morgane Perset

Nous avons travaillé sur des quartiers d'habitat social qui étaient définis selon des critères administratifs. Sur le terrain, nous avons constaté de grandes disparités. Je partirais du terrain pour délimiter le secteur d'étude, la manière dont les gens vivent leur quartier.

### Nguyễn Tuấn Minh

On pourrait prendre les différents degrés d'urbanisation des secteurs de la ville comme base de découpage. Souvent, au centre-ville, la densité est plus élevée et les équipements publics sont meilleurs et plus nombreux que dans les zones périphériques.

### [Jean-Michel Wachsberger]

La ségrégation consiste à comparer des aires, pourquoi pas le centre-ville et la périphérie. On peut aussi mobiliser des entités administratives qui existent déjà – communes, districts, arrondissements – lorsque l'on souhaite découper le territoire à l'étude. Néanmoins, ces territoires administratifs ne recouvrent pas forcément les territoires quotidiens des populations qui y habitent. Dans certains cas, les découpages administratifs peuvent effectivement coïncider avec les espaces de vie des habitants. Dans d'autres cas, ces découpages demeurent finalement artificiels.

L'autre problème qui se pose est lorsque l'on se demande si les populations pauvres sont cantonnées dans tel ou tel secteur. Il y a de fortes probabilités qu'il y ait une plus forte concentration de populations pauvres dans un quartier plus grand. C'est une des raisons pour lesquelles on peut trouver des découpages artificiels de la ville qui ont une taille identique. En France, par exemple, existent les îlots regroupés pour l'information statistique (IRIS), créés par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), qui consistent en un découpage du territoire en mailles de taille homogène – 2 000 habitants. Ce type de découpage peut ne pas recouper les pratiques ou perceptions qu'ont les habitants du territoire mais il s'avère être un outil intéressant afin de comparer des territoires entre eux. Lorsque l'on s'oriente vers des approches plus qualitatives, on s'aperçoit que le quartier est une entité à géométrie variable et que chacun peut y attribuer des significations et des limites différentes.

*Du « bon usage » des indicateurs de mesure de la ségrégation : de la lecture à l'interprétation*

Abordons à présent la question de la mesure de la ségrégation, autrement dit

du « comment ? ». De manière générale, cinq principaux indicateurs de ségrégation peuvent être identifiés.

## Encadré 12 Les cinq principaux types d'indicateurs de ségrégation

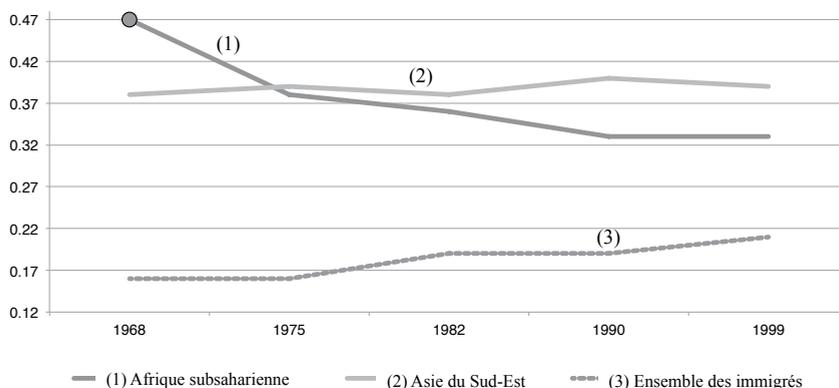
- *Indice d'égalité (evenness) : il s'agit de l'indice de ségrégation ou de dissimilarité qui est la somme des différences entre la proportion d'un groupe considéré comme vivant dans chaque quartier et la proportion du reste de la population (ou d'une autre population) vivant dans les mêmes quartiers. Il peut s'interpréter comme la proportion de personnes d'un groupe devant déménager pour assurer une égale répartition de cette population dans les différents quartiers.*
- *Indice d'exposition (exposure) : il s'agit de l'indice d'isolement ou d'interaction qui est la somme des produits de la part d'un groupe considéré vivant dans chaque quartier par la proportion d'habitants du quartier qui ne sont pas du même groupe. Il peut s'interpréter comme la probabilité pour un individu donné d'entrer en contact, au sein de son quartier, avec un individu d'un autre groupe.*
- *Indice de concentration (concentration) : il calcule la différence entre le rapport de la population du groupe dans l'unité spatiale sur la population du groupe dans la ville et le rapport de l'aire de l'unité spatiale sur celle de la ville. Il varie de 0 à 1 et peut s'interpréter comme la proportion du groupe qui devrait déménager afin d'obtenir une densité uniforme à travers toutes les unités spatiales.*
- *Indice de regroupement spatial (clustering) : il exprime le nombre moyen d'individus d'une unité spatiale d'un groupe comme une proportion totale des unités spatiales environnantes. L'indice de regroupement absolu varie de 0 à 1 et peut s'interpréter comme la proportion d'un groupe considéré regroupée dans des zones de forte concentration.*
- *Indice de centralisation (centralization) : il exprime la proportion d'un groupe qui réside dans le centre-ville. L'indice de centralisation absolue peut s'interpréter comme la part d'un groupe qui devrait déménager afin d'obtenir une densité uniforme du groupe autour du centre de la zone d'étude.*

Source : Massey et Denton (1988).

Examinons ensemble le sens et l'utilité de trois de ces indices : dissimilarité, interaction et regroupement spatial. Faisons un rapide

exercice sur la base de données provenant de la région Île-de-France.

## Graphique 5 Indices de dissimilarité ethnique en région parisienne



Source : Safi, 2009.

Ce graphique nous montre l'indice de dissimilarité ethnique par communes en région parisienne et son évolution sur plusieurs décennies. Comment lisez-vous le point à l'année 1968 sur la courbe de la population d'Afrique subsaharienne ?

**Phạm Thái Sơn**

Les immigrants des pays africains sont très concentrés par rapport à l'ensemble des immigrés.

**[Jean-Michel Wachsberger]**

Effectivement mais vous anticipez. Que nous dit l'année 1968 en ce qui concerne les populations d'Afrique subsaharienne ?

**Nguyễn Thị Thu Hà**

47 % des africains doivent déménager pour assurer une égale répartition de la population sur le territoire des communes d'Île-de-France.

**[Jean-Michel Wachsberger]**

Absolument. Il y a plusieurs questions à se poser face à un tel graphique : le comprend-on de manière adéquate ? Que dit-il ? Que peut-on lui faire dire ?

Le graphique nous dit effectivement que la dissimilarité des populations d'Afrique subsaharienne a diminué au fil du temps, autrement dit que ces populations sont

mieux réparties sur le territoire. Parallèlement, on voit aussi que la ségrégation des populations d'Asie du Sud-Est, plus faible au départ, s'est maintenue au fur et à mesure des années pour finalement être plus prononcée que celle des populations d'Afrique subsaharienne. Cette interprétation est obtenue en croisant une lecture horizontale – évolution sur la durée – et verticale – les différentes origines des populations. En moyenne, ces deux catégories de population restent plus inégalement réparties sur le territoire que le reste des populations immigrées.

Comment peut-on obtenir une baisse de l'indice de dissimilarité sans qu'il n'y ait eu de déménagements ?

#### Phạm Thái Sơn

Il se peut que d'autres groupes ethniques soient venus habiter dans la même commune et faire ainsi baisser la proportion des populations d'Afrique subsaharienne.

#### [Jean-Michel Wachsberger]

Tout à fait. Les migrations ont pu évoluer et la proportion de populations africaines a ainsi pu diminuer. En d'autres termes, si l'équi-répartition de 1968 n'est pas la même que celle de 1975, cela peut tenir à de nombreux facteurs. La ville n'est pas un circuit fermé. Sa population est mouvante et évolue au fur et à mesure qu'elle accueille de nouvelles populations, comme les migrants de zones rurales par exemple. Elle se renouvelle aussi suite aux décès et aux naissances.

Que pouvez-vous me dire des populations d'Asie du Sud-Est ?

#### Vũ Hoàng Đạt

La courbe est plus stable ; la ségrégation socio-spatiale des populations d'Asie du Sud-Est devient plus élevée que celle des populations d'Afrique subsaharienne après 1975.

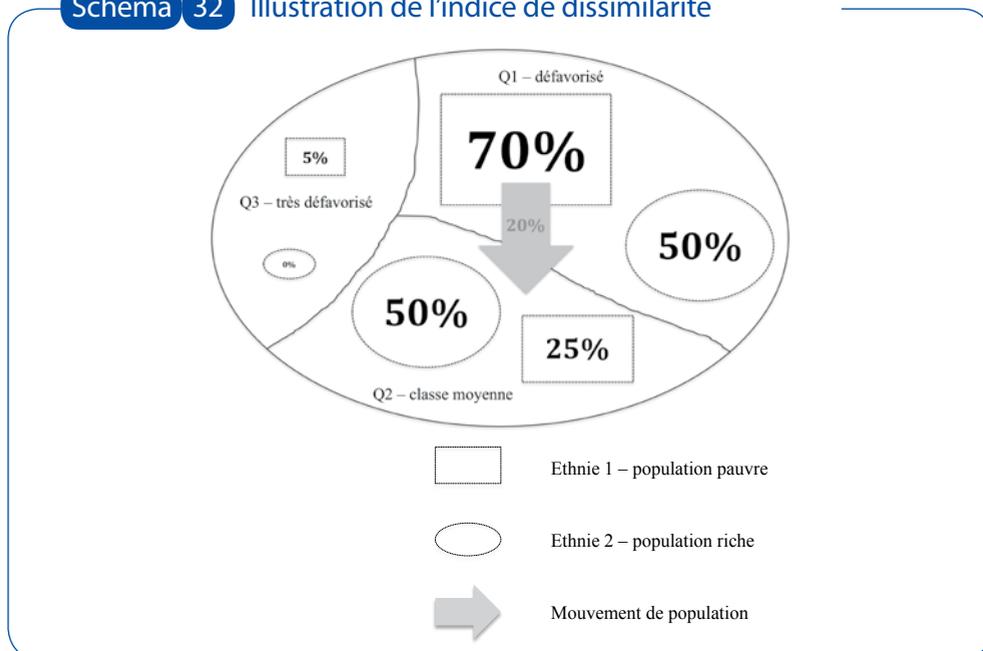
#### [François Roubaud]

Supposons une ville composée de trois quartiers différents où vivent deux ethnies différentes : l'ethnie 1 est une population pauvre, l'ethnie 2 est riche (cf. schéma 32).

- Le quartier 1 est caractérisé par une situation globalement défavorisée dans la mesure où il est composé à 70 % de l'ethnie 1 et à 30 % de l'ethnie 2.
- Le quartier 2 montre un profil plus équilibré et peut s'apparenter à une situation de « classe moyenne », avec 50 % de population riche et 30 % de population pauvre.
- Le quartier 3 est caractérisé par une situation très défavorisée, formant une sorte de « ghetto » car uniquement peuplé par l'ethnie 1.

Aussi, dans le cas du quartier 1, et pour que celui-ci atteigne un niveau médian, c'est-à-dire qu'il soit composé à 50 % de l'ethnie 1 et à 50 % de l'ethnie 2, il faudrait que 20 % de l'ethnie 1 déménage ailleurs, par exemple vers le quartier 2. La somme de ces pourcentages nous donne l'indice de dissimilarité.

## Schéma 32 Illustration de l'indice de dissimilarité



Source : construction des auteurs.

### Comparer des populations ségréguées : la relativité du seuil

[Jean-Michel Wachsberger]

On peut définir la ségrégation comme la séparation de la ville en aires différenciées, socialement ou ethniquement par exemple. Aussi, on peut affirmer qu'une ville est ségréguée si toutes les ethnies ne sont pas présentes partout dans la ville mais seulement dans certains quartiers spécifiques. De la même manière, on peut dire qu'une population est ségréguée si elle se retrouve concentrée dans certains quartiers de la ville plutôt que répartie sur l'ensemble de son territoire. Ces éléments de définition sont faciles à saisir. La mesure de la ségrégation socio-spatiale est plus complexe. Lors de la plénière, une intervenante a demandé s'il existait un « chiffre » de la ségrégation. D'un

point de vue sociologique, économique et géographique, c'est justement cette question qui nous intéresse. Les indices que je vous présente ici semblent *a priori* neutres vis-à-vis de cette question. L'indice de dissimilarité est compris entre 0 (0 %) et 1 (100 %) – 0 est l'absence de ségrégation ; 1 est une ségrégation totale. À partir de quand peut-on parler de ségrégation ? 30 %, 40 % ou 50 % ? Peut-on fixer un seuil en dessous duquel on estime que la ségrégation est négligeable et au-dessus duquel elle est problématique ? Sur l'exemple de la région parisienne, les populations d'Asie du Sud-Est sont-elles ségréguées ?

Ly Sokrithea

L'évolution de 1968 à 1999 montre une augmentation sensible.

### [Jean-Michel Wachsberger]

Les populations d'Asie du Sud-Est sont effectivement ségréguées, notamment en rapport à l'ensemble des immigrés. La comparaison nous permet d'évaluer la ségrégation d'une population. On note également que la ségrégation des populations d'Asie du Sud-Est se maintient, en tendance, à des niveaux équivalents alors que la ségrégation des populations d'Afrique subsaharienne se réduit – de 47 % en 1968 à 37 % en 1975. Que pouvez-vous dire de l'écart de ségrégation entre ces deux populations entre 1968 et 1999 ?

### Ly Sokrithea

En 1968, la ségrégation des populations d'Afrique subsaharienne est plus élevée que celle des populations d'Asie du Sud-Est. La relation s'inverse dès 1975, et en 1999 il apparaît clairement que les populations d'Asie du Sud-Est sont plus ségréguées que celles d'Afrique subsaharienne.

### [Jean-Michel Wachsberger]

L'évolution des deux courbes montre effectivement un renversement qu'il faut interpréter. Ce qui nous intéresse est de savoir si les immigrés d'Asie du Sud-Est sont plus ségrégués que les autres populations.

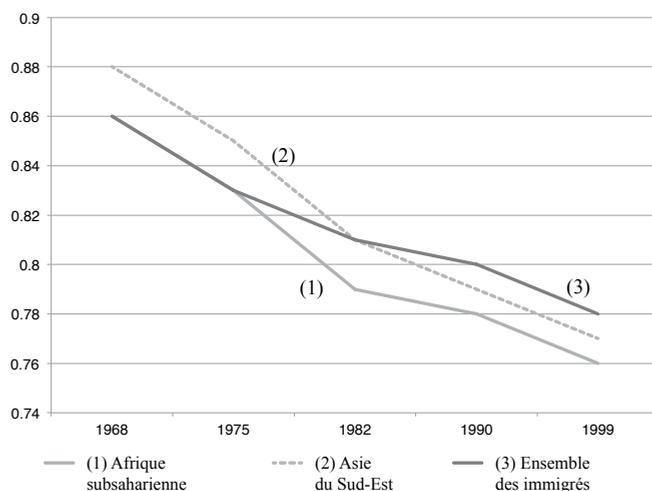
À ce propos, je me permets ici une petite parenthèse. Il y a un problème politique en France que l'on nomme « le seuil de tolérance ». Cette expression désigne le seuil de tolérance des Français aux populations immigrées, c'est-à-dire le nombre d'immigrés dans un territoire donné au-delà duquel les Français manifesteraient des comportements xénophobes et de rejet qui entraîneraient un vote pour l'extrême droite. Mais en

réalité, cette question renvoie davantage à des arguments politiques qu'à une réalité sociologique avérée. À ma connaissance, il n'y a pas de recherche sociologique qui ait déterminé un pourcentage au-dessus duquel il y aurait ségrégation socio-spatiale et occurrence systématique d'un même effet, et en-dessous duquel il n'y aurait pas ségrégation socio-spatiale et aucun effet. Cet exemple nous montre que la ségrégation est une question de degrés plus ou moins forts. Le seuil est relatif, forcément arbitraire. Il faut se concentrer sur les conséquences de la ségrégation socio-spatiale, tout particulièrement au travers de l'étude de ses effets lorsqu'elle varie.

En 1999, on constate que l'indice de dissimilarité pour les populations d'Afrique subsaharienne est de 33 % et de 40 % pour les populations d'Asie du Sud-Est. L'écart est de 7. Que penser de cet écart ? Peut-on affirmer que les populations d'Asie du Sud-Est sont beaucoup plus ou un peu plus ségréguées que les populations d'Afrique subsaharienne ?

Le but de mon propos est de vous inviter à remettre en cause cette notion de seuil au-delà duquel il y aurait ségrégation et en dessous duquel il n'y aurait pas de ségrégation. En réalité, et lorsque l'on évacue la question du seuil, la ségrégation est simplement le fait que certaines populations particulières soient concentrées dans des territoires précis de la ville et pas dans d'autres. Cependant, cette définition ne saurait faire l'économie d'une mesure de la ségrégation. Pour cela, et après ce premier exercice sur l'indice de dissimilarité, je vous propose d'aborder désormais l'indice d'interaction et d'effectuer une comparaison.

## Graphique 6 Indices d'interaction ethnique en région parisienne



Source : Safi, 2009.

L'indice d'interaction est l'indice qui calcule la probabilité d'un individu doté de caractéristiques particulières – de genre, ethniques, socio-professionnelles, etc. – de rencontrer dans son quartier un individu doté de caractéristiques différentes. Dans un premier temps, assurons-nous de bien comprendre le graphique : comment interpréter la valeur 88 % qui caractérise les immigrés d'Asie du Sud-Est en 1968 ? Comment nous renseigne-t-il sur l'évolution de la ségrégation ?

### Lê Hồ Phong Linh

Cela signifie qu'en 1968, la probabilité pour un immigré d'Asie du Sud-Est d'entrer en interaction dans son quartier avec un individu différent était de 88 %. Le niveau d'interaction entre les populations d'Asie du Sud-Est et les autres populations était élevé en 1968 puis il a diminué au fur et à

mesure des années. En cela, je dirais que la ségrégation a augmenté dans la mesure où les probabilités d'interaction ont diminué.

### [Jean-Michel Wachsberger]

Comparons maintenant les indices de dissimilarité et d'interaction. Le premier semble nous dire que la ségrégation reste globalement identique sur le temps long ; le second nous montre au contraire que la ségrégation augmente. Comment comprendre ce paradoxe ? Comment mettre en relation l'évolution de ces indices ?

### Morgane Perset

Nous pourrions émettre l'hypothèse que les populations d'Asie du Sud-Est sont peut-être davantage concentrées dans certains quartiers et, de fait, ont peu de probabilités de rencontrer d'autres populations.

### [Jean-Michel Wachsberger]

En effet, plus une population identique dans un quartier donné est nombreuse, moins il y a de place pour d'autres populations, et moins il y a de probabilités d'interaction.

Les deux indices ne mesurent pas le même phénomène. L'indice de dissimilarité mesure la ségrégation socio-spatiale en termes de processus et de répartition sur le territoire, alors que le l'indice d'interaction l'aborde en termes de processus et d'effets.

#### *Les conséquences et effets de la ségrégation socio-spatiale*

Réfléchissons aux conséquences et aux effets possibles de la ségrégation socio-spatiale, en termes ethniques, socio-professionnels, de niveaux de revenus, etc. Pourriez-vous proposer un certain nombre de conséquences liées à la ségrégation socio-spatiale, pour les populations immigrées, pour les populations pauvres, mais aussi pour d'autres populations et pour l'ensemble de la société ? Je vous invite à nous faire part des conséquences négatives et positives dans la perspective de recenser le plus d'effets et de conséquences possibles de la ségrégation.

### Nguyễn Thị Lành

Plus la ségrégation est élevée, moins l'accès à l'emploi est facile et plus les niveaux d'éducation sont bas. Je pense par exemple à l'ethnie Khor qui est majoritairement concentrée dans l'arrondissement 8 à Hồ Chí Minh Ville.

### Đàm Thị Đào

La ségrégation peut permettre la sauvegarde et la transmission d'une identité ethnique ou culturelle particulière.

### Roeungdeth Chanreasmey

Pour nous, au Cambodge, la ségrégation est d'abord ethnique et elle est vécue comme quelque chose de positif, notamment parce qu'elle permet d'affirmer son identité.

### [Jean-Michel Wachsberger]

La concentration de populations pauvres dans un quartier pauvre peut avoir comme conséquence l'apparition d'un cercle vicieux où les populations ne disposent pas de capital social suffisant et n'arrivent pas à former des réseaux d'entraide solides. Ce phénomène peut être traduit par l'expression de « trappe à pauvreté ».

### [François Roubaud]

Je voudrais ajouter que les réseaux sociaux de voisinage peuvent avoir des conséquences positives, que ce soit au travers du maintien et de la transmission d'une identité culturelle ou par l'établissement et le développement de réseaux d'entraide.

Simplifions quelque peu. Lorsque je suis pauvre dans un quartier riche, il y a de fortes chances que je sois stigmatisé et que ma condition socio-économique se détériore. En revanche, si je suis pauvre parmi les pauvres, il m'est possible d'établir des réseaux d'entraide et de solidarité avec mes voisins. Au travers des réseaux sociaux, on peut

identifier des effets négatifs et positifs de la ségrégation socio-spatiale. Prenons un autre exemple : l'éducation. On a tendance à penser que les enfants de populations pauvres ne sont pas bons à l'école et que, du fait de leur regroupement, cela crée une tendance vers le bas. Mais ne peut-on pas également identifier des effets positifs ?

### Vũ Hoàng Đạt

Je pense que les conséquences positives de la ségrégation seraient d'augmenter la confiance au sein des groupes. Lorsque l'on se retrouve avec des individus qui possèdent globalement un niveau identique, il est possible d'acquérir de la confiance dans ses propres capacités. Cette confiance peut être un facteur moteur d'apprentissage et de réussite scolaire.

### [François Roubaud]

De façon plus directe encore, la concentration de certains groupes ethniques dans des zones ou écoles fait que l'on peut enseigner dans la langue maternelle des groupes, ce qui facilite grandement l'apprentissage. L'autre possibilité est que si l'on regroupe des élèves de niveau relativement faible, on peut ainsi développer des programmes pédagogiques ciblés et adaptés à leur niveau et qui seraient plus efficaces.

*En guise de synthèse : les effets de la ségrégation socio-spatiale – territoires, quartiers et individus*

### [Jean-Michel Wachsberger]

Je voudrais vous rappeler trois grands types d'effets possibles de la ségrégation socio-spatiale : ceux liés aux caractéristiques du territoire, ceux liés à la composition sociale du territoire et ceux liés au capital social.

Les premiers effets de la ségrégation sont liés aux caractéristiques du territoire.

Exemple : les populations pauvres de certains quartiers pauvres sont éloignées des services publics et des zones d'emploi, et parfois, ces quartiers sont mal desservis par les transports publics. À ces éléments, qui consistent globalement en des enjeux de distance et d'accès aux avantages urbains, il faut ajouter des éléments qui touchent à la morphologie du territoire. Certains quartiers pauvres sont en effet situés dans des zones particulièrement exposées aux risques : inondations et pollutions. La combinaison de la distance et de l'exposition aux risques entraîne généralement des effets négatifs sur les populations, en termes de santé, d'emploi et d'éducation.

La ségrégation a aussi des effets qui sont liés à la composition sociale du territoire. On pense au phénomène de stigmatisation qui consiste en un jugement péjoratif de la part de la société vis-à-vis d'un territoire où se concentre une certaine population. Par exemple, en France, dans les grands ensembles situés en périphérie des métropoles et qui connaissent des taux de chômage relativement plus élevés que les autres, résident des populations stigmatisées sur la base de leur lieu de résidence. En somme, appartenir à certains quartiers de la ville peut réduire les possibilités d'accès à l'emploi mais aussi nuire aux performances scolaires. Cependant, ces effets négatifs qui sont liés à la composition sociale du territoire ne doivent pas occulter la possibilité d'effets positifs. Le rassemblement d'une même population au sein d'un territoire peut permettre la mise en place de programmes pédagogiques spécifiques. Mais la sociologie de l'éducation a aussi montré que la diversité

sociologique d'une classe pouvait favoriser les chances de réussite des élèves, et ainsi augmenter les possibilités d'intégration des enfants issus de milieux défavorisés. Finalement, lorsque l'on s'attache à la composition sociale du territoire et que l'on mobilise la réussite scolaire comme exemple, on voit coexister deux conséquences contraires de la ségrégation.

Le troisième effet de la ségrégation socio-spatiale est lié au capital social. On distingue généralement un capital social positif qui met en lien les individus les uns avec les autres – *Bridging Capital* –, d'un capital social négatif conduisant à l'enfermement – *Bounded Solidarities*. On peut aussi parler de sous-cultures propres à un quartier, par exemple celle de la pauvreté, qui maintient les populations dans une situation de pauvreté – cf. « trappe à pauvreté ». La sous-culture peut aussi entraîner l'apparition de bandes criminelles qui contestent l'ordre social établi. Inversement, elle peut être source d'effets positifs : maintien des cultures traditionnelles, développement de l'estime de l'individu au sein du groupe, établissement de réseaux d'entraide et de solidarité entre les individus. Certaines études ont montré qu'il valait mieux être pauvre dans un quartier pauvre que pauvre dans un quartier riche (Wachsberger, 2009b). Toutefois, l'entraide et la solidarité ne sont pas non plus des évidences, et on ne peut pas supposer que l'homogénéité du quartier, du point de vue ethnique, culturel ou en termes de revenus, entraîne nécessairement de la solidarité entre les individus. Souvent, dans les quartiers pauvres, l'insécurité demeure plus prononcée.

En guise de synthèse, j'aimerais insister sur un élément essentiel de la ségrégation socio-spatiale : elle n'est ni positive ni négative en soi. Nous avons vu ensemble que les effets de la ségrégation socio-spatiale peuvent souvent aller dans les deux sens, c'est-à-dire reproduire et augmenter les inégalités sociales et territoriales, ou au contraire, contribuer à l'amélioration des conditions de vie d'une population sur un territoire.

*Les formateurs rappellent à l'atelier les consignes des premiers travaux de groupe :*

*- définir une population particulière (les pauvres, les jeunes, les travailleurs du secteur informel, les personnes avec un faible niveau d'éducation, etc.) ;*

*- formuler des hypothèses sur les effets de la concentration de cette population au sein d'un territoire ;*

*- identifier les mécanismes et processus au travers desquels ces effets se manifestent.*

*Le principal objectif est de montrer que les effets et conséquences de la ségrégation socio-spatiale sont non seulement délicats à anticiper mais aussi que les canaux de transmission au travers desquels ils se produisent et se manifestent sont divers et peuvent opérer de manière complémentaire, concurrente ou parallèle.*

## Journée 2, vendredi 25

*La matinée débute par une première présentation de la thématique de chacun des groupes de travail fixé pour la semaine :*

*Groupe 1. Ethnies minoritaires et accès au travail.*

*Groupe 2. Ouvriers migrants et accès aux services essentiels.*

*Groupe 3. Accès à l'emploi chez les jeunes.*

*Groupe 4. Enjeux du relogement des populations (ville de Đà Nẵng).*

*Chaque groupe expose une problématique de recherche, les hypothèses et les méthodes utilisées. Un dialogue s'en suit avec les formateurs afin de préciser ou de compléter la réflexion.*

*Principales demandes formulées : préciser les hypothèses et élargir la problématique au marché du travail, ainsi que les retombées éventuelles de la recherche ; affiner la notion d'ethnie minoritaire ; définir les enjeux de localisation des populations.*

### 3.3.2. Accéder aux services essentiels en milieu urbain

[Mireille Razafindrakoto]

Nous allons aborder la question de l'accès aux services publics en milieu urbain. Cela nous permettra de revenir sur les effets doubles de la ségrégation socio-spatiale : l'accès aux services publics est un facteur de ségrégation ; la ségrégation influence l'accès aux services publics. La raison pour laquelle nous nous concentrons sur l'accès aux services essentiels en ville tient au phénomène que l'on qualifie de « biais urbain » – les villes seraient généralement

mieux dotées en services publics que les espaces ruraux.

Dans un certain nombre de pays, l'accès aux services publics n'est pas nécessairement meilleur, en termes de quantité ou de qualité, en ville qu'en milieu rural (Vlahof *et al.*, 2007). Cette étude montre que la mortalité infantile est plus faible en ville qu'à la campagne, mais cela résulte du fait que les revenus sont plus élevés en milieu urbain. À revenu égal, il n'y a pas de « biais urbain ». Cependant, on observe, de manière générale, une plus forte concentration des services publics et bien entendu des populations en ville. Pour l'analyse, il convient de tenir compte de :

- la distribution des services publics au sein des territoires de la ville. Celle-ci révèle des inégalités de disponibilité et de proximité, en particulier lorsque l'on différencie les quartiers riches des quartiers pauvres, avec certains extrêmes tels que les bidonvilles où la faible mobilité des populations – pour des raisons d'insécurité bien souvent – vient s'ajouter à une offre très limitée de services publics ;
- le rythme d'urbanisation. Les villes des pays en développement (PED) accueillent de plus en plus de migrants, il en découle souvent une inadéquation entre la demande des populations urbaines et l'offre de services publics ;
- les caractéristiques des individus et des ménages. Lorsque l'on s'intéresse aux « urbains pauvres », on parle en réalité des populations qui n'ont pas accès aux services publics car les quartiers où elles résident sont globalement dépourvus d'infrastructures et qu'elles ne disposent pas de revenus suffisants – l'« effet quartier pauvre » vient se superposer à l'« effet revenu ».

Il faut également ajouter un autre phénomène que vous n'avez pas évoqué lors de vos présentations : les notions de santé et de bien-être. Lorsque l'on parle de planification et de gestion urbaine, on met généralement en avant les enjeux de développement social et économique. Mais il importe aussi de prendre en compte les questions environnementales, notamment les impacts de la morphologie urbaine ou de l'offre d'équipements publics (y compris les centres de loisirs, espaces verts, etc.) sur la santé des populations. Cette approche permet de considérer les services publics de manière plus large, comme des éléments essentiels du bien-être de la population. Pour récentes que soient ces problématiques, elles n'en soulignent pas moins la notion de « double fardeau ». D'une part, les populations pauvres sont en moyenne plus exposées aux maladies infectieuses, du fait de l'insuffisance des services publics, mais également des conditions de vie et des niveaux de revenus et d'éducation ; d'autre part, elles sont de plus en plus concernées par l'apparition de maladies qui concernaient auparavant les pays dits « riches » – les maladies cardiovasculaires notamment – car elles n'ont pas accès à des infrastructures de loisirs ou à des espaces verts qui leurs permettraient de réduire leurs niveaux de stress. Des études ont montré qu'à Hong Kong, les taux de suicide étaient plus élevés dans les nouveaux logements qui étaient dépourvus d'espaces verts que dans les anciens quartiers qui en sont dotés (Burdett *et al.*, 2011).

Nous allons considérer quatre exemples concrets qui illustrent les difficultés d'accès aux services en territoire urbain et qui montrent comment on peut les identifier et

les mesurer. Les exemples portent sur quatre villes :

- Antananarivo (Madagascar) où sont mis en évidence un phénomène de polarisation des quartiers et une forte inégalité dans l'accès aux services publics ;
- Ouagadougou (Burkina Faso) où l'évolution de l'offre en matière d'infrastructures sanitaires a pu être évaluée au cours du temps ;
- Rufisque (Sénégal) où l'impact direct de l'accès aux services publics sur les conditions de santé de la population a pu être démontré ;
- Paris (France) où la question de l'accessibilité a été étudiée afin de dépasser la simple problématique de la distribution spatiale des services sur le territoire en abordant le comportement des habitants.

*Polarisation des quartiers, inégalités et attentes à l'égard des services publics : Antananarivo*

Quelle première lecture pouvons-nous faire du tableau 10 ?

### Lê Hồ Phong Linh

Ce tableau nous montre les niveaux de pauvreté et de richesse des quartiers de la ville d'Antananarivo. Par exemple, le quartier du quartile 1 concentre le plus de ménages pauvres sur son territoire – 47 % – alors que le quartier du quartile 4 concentre le plus de ménages riches, c'est-à-dire qui se situent dans le 4<sup>e</sup> quartile en termes d'unité – 42 %.

[Mireille Razafindrakoto]

Effectivement. Parmi les 25 % les plus pauvres, soit le 1<sup>er</sup> quartile, 47 % habitent dans les quartiers les plus pauvres et seulement 8 % dans les quartiers les plus riches. Inversement, pour les 25 % les plus

**Tableau 10** Antananarivo : polarisation des quartiers. Répartition des individus par quartier selon le niveau de richesse

Revenus des ménages par UC	Revenus moyens des quartiers				Total	Quartier pauvre à forte concentration de pauvreté	Quartier riche à forte concentration de richesse
	Quartier du quartile 1 (pauvre)	Quartier du quartile 2	Quartier du quartile 3	Quartier du quartile 4 (riche)			
1 <sup>er</sup> quartile	47	31	15	8	100	34	0
2 <sup>e</sup> quartile	42	26	18	14	100	36	1
3 <sup>e</sup> quartile	30	28	24	17	100	26	4
4 <sup>e</sup> quartile	14	22	22	42	100	10	17
Ensemble	33	27	20	20	100	26	6

*Clef de lecture : parmi les personnes du 1<sup>er</sup> quartile (pauvre) de revenus par unité de consommation (UC), 47 % vivent dans un quartier pauvre (c'est-à-dire un quartier dont le revenu moyen fait partie des 25 % les plus faibles), et 8 % vivent dans un quartier riche (c'est-à-dire dont le revenu moyen fait partie des 25 % les plus élevés). Les quartiers à forte concentration de pauvreté (ou de richesse) sont ceux où le coefficient de variation est inférieur au coefficient de variation moyen.*

*Source : Wachsberger (2009a).*

riches, soit le 4<sup>e</sup> quartile – 42 % –, habitent dans les quartiers riches et seulement 14 % dans les quartiers les plus pauvres. On parle de polarisation. Mais je connais bien cette ville et pourtant je vous assure que ce phénomène de polarisation n'apparaît pas de manière manifeste : ce type d'enquêtes permet d'aller au-delà de la simple observation ou de l'intuition.

Attachons-nous maintenant à commenter la seconde partie du tableau : celle de la concentration des populations pauvres au sein des quartiers pauvres et des populations riches au sein des quartiers riches.

### Vũ Hoàng Đạt

Plus les quartiers sont pauvres, plus la variation des revenus à l'intérieur des quartiers est élevée.

### [Mireille Razafindrakoto]

Le tableau montre aussi que, dans les quartiers pauvres, il y a une très forte concentration de populations pauvres. À l'inverse, dans les quartiers riches, il y a une plus grande variabilité des revenus. Dans les quartiers pauvres, la concentration de ménages pauvres est relativement forte – 34 % – alors que, dans les quartiers riches, la concentration de ménages riches est faible – 17 %. En somme, les quartiers riches hébergent des populations pauvres tandis que les quartiers pauvres sont constitués de façon plus exclusive de populations pauvres.

À cette concentration se superpose un autre phénomène qui concerne les inégalités géographiques. Les quartiers pauvres sont généralement localisés en périphérie et en contrebas de la colline centrale

d'Antananarivo qui héberge les populations les plus riches. Ces « bas quartiers » sont généralement moins bien dotés que les quartiers centraux en termes d'institutions administratives ou d'écoles publiques. Ils sont aussi plus exposés aux inondations.

Le tableau 11 nous donne à voir les caractéristiques des quartiers selon leurs

niveaux de revenus moyens, tant pour les données « objectives » – accès à l'électricité, raccordement à l'eau – que « subjectives » – appréciation des habitants sur le niveau de propreté de leur quartier, satisfaction vis-à-vis des transports en commun ou des services médicaux.

**Tableau 11** Antananarivo : caractéristiques des quartiers selon le niveau de revenus moyen du quartier

Quartiles de revenus moyens des quartiers	quartile 1 (Q1)	quartile 2	quartile 3	quartile 4 (Q4)	Q1 à forte concentration de pauvreté	Q4 à forte concentration de richesse	Total
---	-----------------	------------	------------	-----------------	--------------------------------------	--------------------------------------	-------

**Condition de logement (% d'individus qui ont ...)**

Accès à l'électricité	57	77	83	91	50	97	76
Raccordement à l'eau	8	18	36	53	7	85	28

**Appréciation des habitants (% d'individus confrontés à des problèmes liés à...)**

Manque de propreté du quartier	39	26	18	17	42	6	30
Loin du lieu de travail	18	20	17	18	19	12	18
Loin des centres de santé	26	12	12	13	27	9	16
Loin des écoles	15	9	10	12	15	9	12

**% des adultes se déclarant insatisfaits de ces aspects du quartier**

Transports en commun	24	15	8	2	25	9	15
Services médicaux	47	30	34	35	50	50	37
Ecoles, établissement d'enseignement	36	18	21	25	38	32	25

Source : op. cit. (2009a).

Les populations pauvres sont moins bien fournies que les populations riches en termes d'infrastructures : seulement la moitié a accès à l'électricité et 7 % est raccordée à l'eau dans les quartiers à forte concentration de pauvreté ; les logements des quartiers à forte concentration de richesse sont raccordés à 97 % pour l'électricité et à 85 % pour l'eau. Ces inégalités s'expliquent certes par les niveaux de revenus des populations mais pas seulement : il existe aussi un problème physique d'infrastructures et d'accès aux quartiers, l'« effet quartier ». Si ce tableau nous renseigne sur la dotation en infrastructures des différents quartiers, il nous propose surtout de confronter ces informations « objectives » avec l'appréciation des habitants.

Lorsque l'on interroge les individus sur leur degré de satisfaction vis-à-vis des services médicaux, on constate qu'il n'y a pas de différences majeures entre les populations pauvres et riches. Ainsi, dans les quartiers à forte concentration de populations pauvres comme ceux de populations riches, le degré de satisfaction des populations vis-à-vis des services médicaux est identique : 50 %. Un constat comparable peut être dressé pour des écoles et établissements d'enseignement. Ce phénomène peut s'expliquer par la notion d'« attrition des préférences » : les populations internalisent leurs difficultés et réduisent leurs aspirations à un meilleur environnement résidentiel et à de meilleurs services. Ces éléments nous montrent l'intérêt de tenir compte à la fois des informations « objectives », comme par exemple la répartition géographique des infrastructures et

des services urbains, et des appréciations « subjectives ».

#### *Les politiques publiques et l'offre d'infrastructures de santé : Ouagadougou*

Prenons l'exemple de la ville de Ouagadougou où des travaux ont porté sur l'évolution au cours du temps de la répartition des structures sanitaires. Cet exemple permet d'illustrer concrètement l'impact des politiques publiques de santé sur la population locale (cf. carte 17).

#### **Lê Hồ Phong Linh**

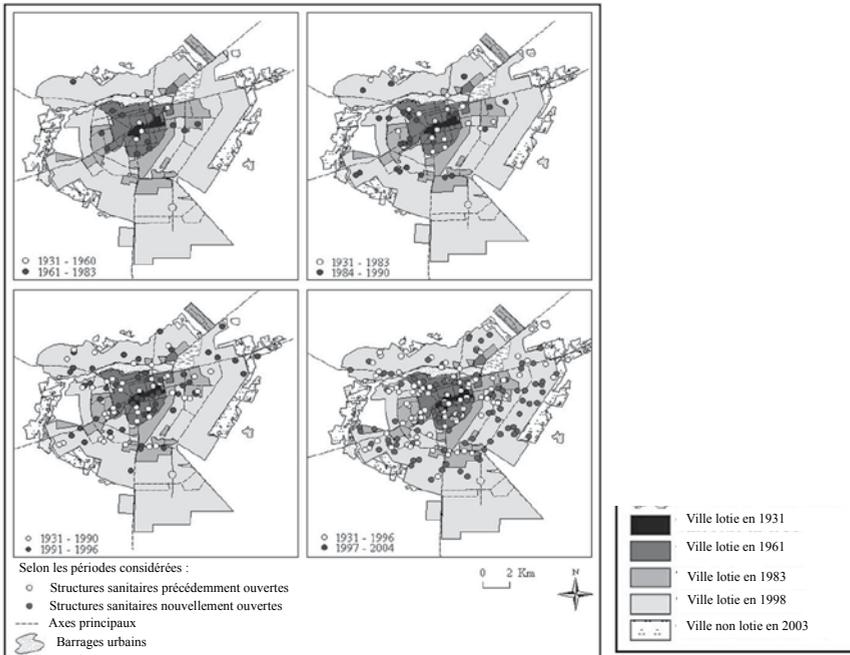
Le rythme d'urbanisation semble rapide, la superficie de la ville a doublé en 70 ans. Une grande partie des structures sanitaires existaient avant 1961 ; on note l'absence de structures sanitaires dans certains quartiers, particulièrement ceux dont l'urbanisation est récente.

#### **[Mireille Razafindrakoto]**

Une zone « lotie » correspond à une zone viabilisée (intégrant des voiries, des égouts, l'électricité). Mais ces cartes ne nous fournissent pas d'informations sur l'évolution chronologique des zones non loties, elles se contentent de nous indiquer leur délimitation en 2003.

- Jusque dans les années 1960, on constate une concentration des structures sanitaires dans la ville centrale coloniale.
- Avec le régime de Thomas Sankara, ces structures se développent dans les zones périphériques.
- À partir des années 1990, il s'opère une explosion de l'offre en matière de structures sanitaires en ville. Les opérateurs sont privés, ce qui pose non seulement un problème d'accessibilité aux populations

Carte 17 Ouagadougou. Répartition des structures sanitaires



Source : Cadot et Harang (2006).

mais également de répartition inégale sur le territoire puisque les zones non loties et périphériques ne sont pas desservies. On constate parallèlement que les infrastructures sanitaires privées sont plus concentrées et nombreuses que les infrastructures publiques.

Le secteur privé cherche avant tout une demande solvable. L'intégralité des structures sanitaires privées se situe à proximité des pôles urbains où résident les populations relativement plus riches, desservies en infrastructures de transports et intégrées au reste de la ville.

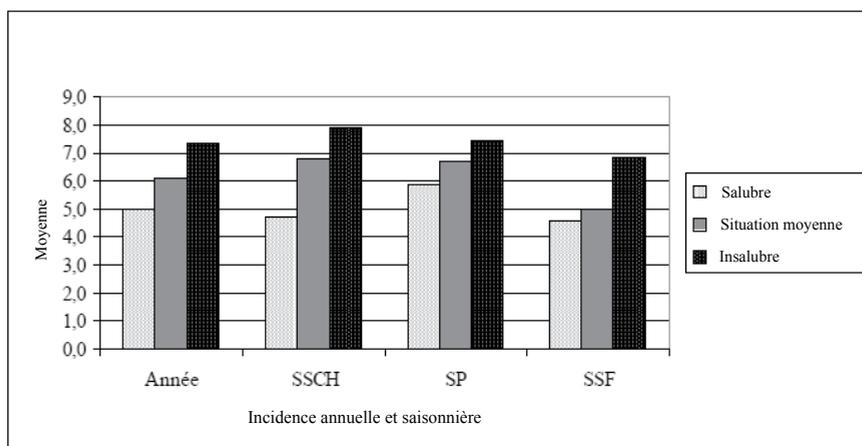
*L'impact des caractéristiques du quartier (accès à l'eau et salubrité) sur la santé des populations : Rufisque*

Ce cas d'étude est particulièrement intéressant car il s'agit d'une ancienne ville portuaire à proximité de Dakar, où existent encore plusieurs canaux à ciel ouvert qui servaient autrefois à la circulation des individus et des marchandises. Aujourd'hui, cette ville fait face à plusieurs problèmes d'insalubrité. Une équipe pluridisciplinaire de l'IRD a mesuré quartier par quartier l'impact des politiques publiques sur la santé des populations en mobilisant l'indice de salubrité (approvisionnement en eau potable, évacuation des eaux usées,

élimination des ordures ménagères, densité de la population, type d'habitat, etc.). Cet indice de salubrité du logement est croisé

à l'indice de prévalence des consultations pour la diarrhée.

## Graphique 7 Rufisque : moyenne de l'incidence selon le niveau de salubrité du logement



Source : Sy (2006).

Notes : SSCH saison sèche chaude ; SP saison pluvieuse ; SSF saison sèche froide.

Plus l'insalubrité augmente dans les quartiers, plus la prévalence de diarrhée augmente – avec quelques variations en fonction de la saisonnalité. Les populations les plus vulnérables sont les ménages qui n'ont pas accès à l'eau – cuisine, salle de bains ou toilettes. Finalement, plutôt que de privilégier un facteur au détriment d'un autre, il faut examiner dans ce cas une combinaison de facteurs entre effets de contexte (lieu de résidence) et de revenu (niveau de pauvreté).

*De l'accès à l'accessibilité, disponibilité, proximité et mobilité : Paris*

D'emblée, je voudrais attirer votre attention sur l'intérêt ou non d'utiliser les délimitations administratives dans les analyses. Sont-elles vraiment pertinentes ? On peut en effet

mobiliser l'expérience vécue des habitants de leur quartier ; il s'agit de confronter des données « objectives » – le découpage administratif des quartiers – à des données « subjectives » – la perception des habitants (cf. tableau 12).

Lorsque l'on souhaite mesurer l'impact des politiques publiques du point de vue des planificateurs, on peut effectivement adopter un découpage administratif. En revanche, comment aborder, en termes d'outils méthodologiques, les perceptions de la population ? Une étude a été menée à Paris pour aborder cette question (Vallée *et al.*, 2014). On dispose de données administratives sur le nombre de médecins et de pharmaciens localisés sur le territoire

**Tableau 12** Délimitation du quartier et inégalités d'accès aux ressources locales dans l'agglomération parisienne

	Dans l'agglomération parisienne ( n= 653)	A Paris (n = 196)	Dans les grandes communes (n = 157)	Dans les petites communes (n = 300)	Rapport entre Paris et petites communes
<b>Nombre moyen de médecins généralistes dans le quartier</b>					
... défini à partir d'un rayon fixe (= 367 m)	7.0	15.0	3.2	3.7	4
... défini à partir du quartier perçu des habitants	11.1	30.7	3.8	2.1	15
<b>Nombre moyen de pharmacies dans le quartier</b>					
... défini à partir d'un rayon fixe (= 367 m)	3.2	6.9	1.5	1.7	4
... défini à partir du quartier perçu des habitants	4.8	13.1	1.6	0.9	14

Source : Vallée (2012).

de l'agglomération parisienne, mais aussi quartier par quartier. Ceux-ci n'ayant pas tous la même taille administrative, une moyenne a été calculée afin de les rendre comparables (367 mètres). On a demandé aux individus le nombre de médecins et pharmaciens présents dans leurs quartiers sans toutefois en définir les limites.

### Nguyễn Thị Phương Yến

Dans l'ensemble, le nombre de médecins par quartiers selon la perception des habitants est plus élevé que le nombre de médecins selon le découpage administratif. Le quartier perçu peut être plus grand que le quartier administratif.

### [Mireille Razafindrakoto]

Le quartier « entité administrative » et le quartier « espace vécu » ne se superposent pas nécessairement. Il faut tenir compte de la perception qu'ont les individus de leur quartier mais aussi des comportements

pour les « effets quartiers » ou « effets de contexte ». L'étude a donc pris en compte l'étendue de l'espace d'activités de l'individu, son territoire pratique et quotidien, l'image et les représentations du quartier. On dispose des caractéristiques des individus (éducation, statut socio-économique, culturel) et du quartier (environnement physique, offre de services urbains). L'approche permet de mettre en évidence qu'il y a bien un « effet de quartier » sur le comportement mais qu'en même temps les comportements façonnent le quartier. Certaines activités quotidiennes se concentrent sur le territoire du quartier tel qu'il est perçu. Ce qui est intéressant dans le cas de Paris est que la disponibilité des infrastructures sanitaires dans les quartiers ne semblait pas expliquer l'accès des individus à la médecine préventive. La disponibilité des infrastructures sanitaires dans un quartier donné influence positivement les comportements en matière de médecine préventive mais cela est

uniquement vrai pour les individus qui pratiquent déjà un certain nombre d'activités dans leur quartier. Pour les individus dont les activités quotidiennes sont généralement pratiquées hors de leur quartier de résidence, il n'y a pas de corrélation entre offre d'infrastructures sanitaires et consultation pour la médecine préventive.

La question de la mobilité est centrale. Ce qu'il faut évaluer est le rapport entre la disponibilité dans la zone étudiée et les comportements de mobilité des individus. En fonction des comportements des individus, de leur capacité à être mobile et à accéder aux différents territoires et infrastructures de la ville, on parlera d'exclusion ou de ségrégation.

## Journée 3, samedi 26

### 3.3.3. Les inégalités sur le marché du travail en milieu urbain

[Xavier Oudin]

Nous allons nous concentrer sur les facteurs qui peuvent expliquer les inégalités dans le travail en ville : l'accès à l'emploi, les conditions de travail, la transition entre les emplois, mais aussi les interactions avec la ville telles que les contraintes résidentielles et les trajectoires migratoires. La « Théorie du signal » (Tilly *et al.*, 2001) explique par exemple que les employeurs s'intéressent peu à l'éducation et à la formation des demandeurs d'emploi pour porter davantage leur attention sur la réputation des écoles fréquentées. Cette théorie transposée à la ville met ainsi en évidence le rôle discriminant du lieu de résidence.

### *Le marché du travail : concepts, outils et état des lieux*

L'urbanisation est parallèle à deux phénomènes majeurs des marchés du travail dans les PED :

- la baisse relative de l'emploi agricole dans l'emploi total ;
- la croissance démographique et l'augmentation de la population en âge de travailler.

L'analyse du marché du travail s'inscrit principalement dans une approche quantitative. Elle se décline en plusieurs niveaux : l'analyse de la structure du marché du travail – comme la répartition des emplois entre les secteurs –, l'analyse des conditions de travail – comme la qualité des emplois et la distribution des revenus – et enfin, l'analyse de la transition. Les principaux outils et concepts du marché du travail concernent tout d'abord la population en âge de travailler et les individus âgés de 15 ans et plus au sein de laquelle on distingue la population active et inactive.

La population active comprend la population occupée – en situation d'emploi et les chômeurs. Elle regroupe les emplois déclarés mais aussi toute personne ayant travaillé au moins une heure sur une période déterminée (la semaine ou le mois précédent, selon les enquêtes), quelle que soit la forme de rémunération perçue. Trois critères sont mobilisés afin de définir les chômeurs : ne pas être occupé, être disponible pour travailler et chercher activement du travail. La population occupée se divise généralement en secteurs d'activité et selon le statut de l'emploi. En outre, on peut s'intéresser aux secteurs institu-

tionnels des individus en distinguant le secteur d'État du secteur privé, les secteurs des entreprises étrangères de celui des entreprises nationales ou familiales. Enfin, un

cas particulier recouvre la distinction entre secteurs formel et informel.

Ces éléments de définition permettent de calculer des indicateurs.

### Encadré 13 Les méthodes de calcul des différents indicateurs économiques

*Le taux d'activité : utilisé pour mesurer l'insertion sur le marché du travail ; population active (actifs occupés + chômeurs) / population en âge de travailler.*

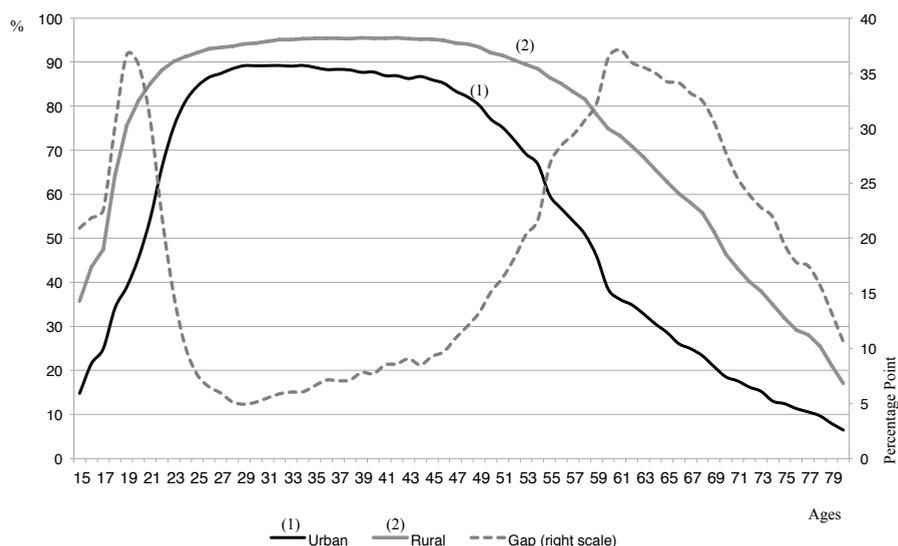
*Le taux d'emploi : utilisé pour mesurer la capacité d'une économie à créer des emplois ; actifs occupés / population en âge de travailler.*

*Le taux de chômage : utilisé pour mesurer la performance d'une économie ; chômeurs / population active.*

Source : construction des auteurs.

Les taux d'activité varient dans le temps mais aussi en fonction du sexe, de l'ethnie, du milieu rural ou urbain.

### Graphique 8 Taux d'activité par âge et par milieu au Viêt Nam



Source : construction des auteurs.

À l'âge de 40 ans, 95 % de la population rurale travaille contre moins de 90 % pour le milieu urbain. La courbe en pointillé illustre la différence urbain/rural en fonction des âges. L'écart pour les populations jeunes s'explique par une scolarité plus poussée en milieu urbain. On note également une hausse du taux d'inactivité chez les jeunes en milieu urbain en raison de l'allongement de la durée des études.

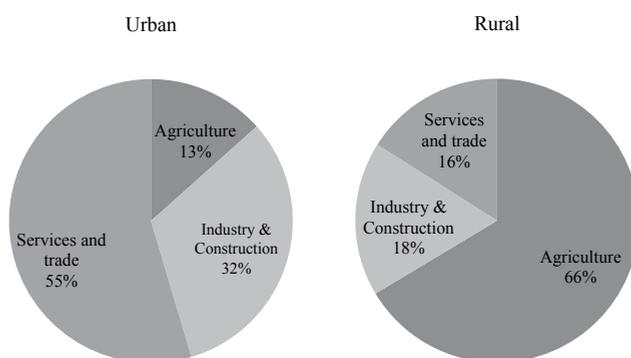
Le taux de chômage recouvre une dimension politique forte puisqu'il reflète la performance du marché du travail et sa facilité d'accès. Certaines nuances peuvent néanmoins être apportées dans les PED où les taux déclarés sont globalement faibles

et ne correspondent pas toujours à la réalité sociale – absence d'assurance chômage. En 2013 au Viêt Nam, le taux de chômage urbain était de 3,3 %.

*Secteurs d'activité et types d'emplois :  
les frontières entre formel et informel*

Au Viêt Nam, les structures du marché du travail urbain et rural sont singulièrement différentes. Le secteur rural comprend 66 % d'agriculteurs et de pêcheurs alors que le secteur urbain n'en compte que 13 %. Le marché du travail urbain se caractérise par une majorité de personnes dans le tertiaire. Ainsi, il y a plus d'ouvriers en milieu rural du fait de la localisation de nombreuses industries.

**Schéma 33** Distribution de l'emploi par grands secteurs en milieu urbain et milieu rural au Viêt Nam



Source : construction des auteurs.

Hors secteur agricole, la majorité des individus travaille dans le secteur des entreprises domestiques individuelles et familiales – travail non salarié. L'État emploie 25 % des travailleurs en milieu urbain. Malgré un fin

maillage administratif dans tout le pays, le secteur étatique demeure principalement urbain. Enfin, le secteur privé, domestique et étranger n'emploie que 25 % de la population active urbaine.

[Axel Demenet]

La réforme radicale des *State Owned Enterprise* (SOE) survenue en Chine de la fin des années 1990 est un contexte intéressant pour mettre en application la division par secteur des emplois que l'on vient de vous présenter, puisqu'il permet d'évaluer l'impact sur le marché du travail urbain de la contraction soudaine et massive d'un secteur institutionnel (les entreprises publiques). Plusieurs études (notamment Xia Song et Appleton, 2014) ont montré que la réduction du nombre d'emploi dans les secteurs publics avait augmenté les inégalités de salaires sur le marché du travail urbain et le différentiel de salaire entre les emplois publics et les autres secteurs.

Rappelons donc que tous les éléments présentés jusqu'ici permettent de caractériser la structure du marché du travail en général, et des zones urbaines en particulier. Si vous prenez deux marchés du travail différents – deux quartiers –, vous pouvez constater que le taux de chômage est égal mais que la qualité des emplois n'est pas la même. La qualité du travail renvoie à une composante essentielle de l'analyse des marchés du travail. Généralement, les individus évoquent le niveau de salaire comme indicateur de satisfaction de leur emploi mais des indicateurs plus poussés existent. Le Bureau international du travail (BIT) a proposé une série d'indicateurs sur la qualité des emplois qui caractérisent le « travail décent ».

**Encadré 14** Les indicateurs de définition d'un « travail décent » selon le BIT

- *La protection sociale* : couverture sociale liée à l'emploi qui concerne les accidents du travail, les congés maternité ou l'assurance maladie.
- *La rémunération* : elle doit être « appropriée » en fonction du contexte, supérieure au seuil de pauvreté et s'appliquer aux heures supplémentaires et aux primes.
- *La stabilité de l'emploi* : elle concerne des contrats de longue durée et la protection contre les licenciements et le chômage technique.
- *L'environnement de travail* : il doit respecter des normes d'hygiène et de sécurité, ne doit pas exposer le travailleur à des dangers ou à des nuisances et être exempt de stress ou de harcèlement moral.
- *Les droits du travailleur* : ils concernent le respect du Code du travail et la possibilité de former des syndicats.

Tournons-nous maintenant vers le secteur informel. Au Viêt Nam, afin de déterminer si une entreprise est informelle ou non, le critère retenu est son enregistrement. Mais, l'on peut aussi définir l'emploi informel par le biais d'autres critères reconnus

internationalement. Selon ces critères, près de 13 % des employés du secteur public vietnamien en 2009 sont considérés comme ayant un emploi informel. À Hà Nội et Hồ Chí Minh Ville, 50 % des travailleurs sont répertoriés dans ce secteur.

## Encadré 15 Les cinq critères possibles pour qu'un emploi soit considéré comme informel

- *L'absence de contrat écrit ;*
- *l'absence de bulletin de paye ;*
- *l'absence de protection sociale ;*
- *l'appartenance à un emploi précaire ;*
- *l'absence de protection légale ou de syndicats.*

### *Discriminations, mobilités et accès à l'emploi sur le marché du travail*

#### [Xavier Oudin]

En ville, la mobilité du travail est un enjeu essentiel. En théorie, le marché du travail fonctionne de manière parfaite, c'est-à-dire que l'offre et la demande devraient se rencontrer sans aucune entrave ou obstacle. La mobilité sur le marché du travail consiste en la circulation des travailleurs entre différents emplois : à l'intérieur de l'entreprise, d'une entreprise vers une autre, d'un territoire vers un autre, du rural vers l'urbain, etc. La mobilité est considérée comme un processus « naturel » puisque le marché est en constante évolution. Du point de vue théorique, la mobilité devrait aussi être parfaite, c'est-à-dire qu'elle devrait aboutir à une allocation optimale des ressources économiques et humaines. En réalité, les obstacles à la mobilité sont nombreux et les marchés ne sont ni purs ni parfaits. Des théories cherchent à rendre compte du fonctionnement imparfait du marché du travail. C'est le cas notamment de la théorie de la segmentation du travail qui définit deux segments :

- un segment « supérieur » : les individus sont qualifiés et mobiles. Les emplois

sont stables, protégés par une meilleure protection sociale, plus rémunérateurs et offrent des perspectives de carrière ;

- un segment « inférieur » : les travailleurs sont peu qualifiés et peu mobiles, ils sont en situation de dépendance vis-à-vis de leur emploi.

Au Viêt Nam, le segment supérieur serait celui de la fonction publique et des entreprises d'État ; le segment inférieur identifierait le secteur informel et le travail des migrants.

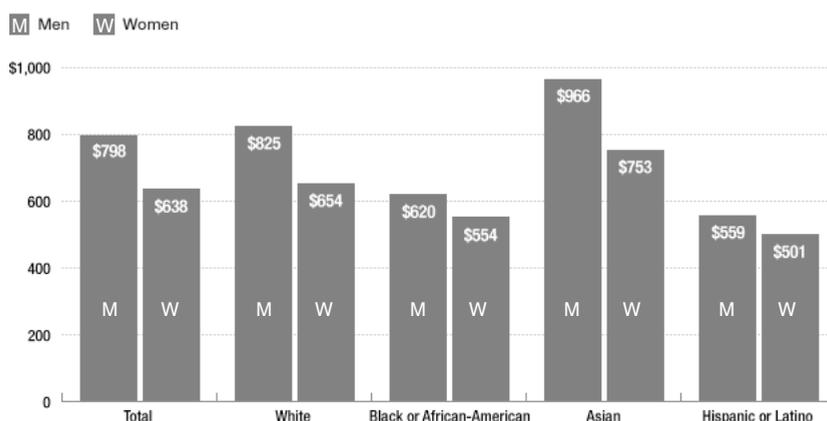
Citons également la théorie des « *insiders-outsiders* » développée par Lindbeck et Snower (1989) à propos des comportements des travailleurs. Les *insiders* visent à protéger et à sécuriser leur position dans le marché du travail en entravant son accès aux *outsiders*.

Autre exemple. Il existe les coûts liés à l'asymétrie d'information – l'employeur ne sait jamais vraiment quelles sont les véritables compétences du candidat, il prend ainsi un risque en le recrutant. Cette asymétrie existe aussi du côté de l'employé qui ne connaît pas nécessairement les conditions de travail, la réalité de son mandat ou encore les relations sociales au sein de l'entreprise. En somme, cette théorie met l'accent sur l'éloignement des centres

qui ne disposent pas des canaux d'accès ou ne parvient pas à les décoder – « effets de quartier ». Cela se vérifie notamment dans les PED où les réseaux familiaux et sociaux permettent d'accéder à l'information.

Ces obstacles à un fonctionnement fluide du marché du travail concernent des caractéristiques économiques et institutionnelles. Il existe également des aspects politiques et culturels, des phénomènes de discrimination.

### Graphique 9 Discrimination des salaires aux États-Unis en fonction de l'ethnicité et du genre



Source : Bureau of Labor Statistics (2008). <http://www.npr.org/templates/story/story.php?storyId=125998232>

Ce graphique montre qu'aux États-Unis les Blancs sont mieux rémunérés que les Noirs, et les Asiatiques que les Blancs. La discrimination est double : en fonction du sexe et de l'ethnie. Vous remarquerez que la discrimination en fonction du sexe est plus prononcée dans les catégories qui gagnent le plus – les Asiatiques – que dans les catégories qui gagnent le moins – les Hispaniques. En revanche, la discrimination que ne nous montrent pas ces données est que les hommes ont généralement accès à des postes de direction mieux payés que les femmes.

Abordons à présent les théories de la segmentation du marché du travail dans

les PED. Généralement, on distingue un marché agricole et rural d'un marché du travail moderne et industriel, ou encore, le secteur formel du secteur informel. Toutes ces dichotomies sont beaucoup mobilisées pour comprendre le travail dans les PED. Lorsque l'on parle de plusieurs secteurs, cela signifie qu'il existe des barrières entre les différents secteurs. Le niveau d'éducation demeure un critère déterminant. Par exemple, pour travailler chez Samsung, il faut un niveau d'étude minimal de neuf ans. En raison de ces barrières, beaucoup d'auteurs ont défini le secteur informel comme un secteur « refuge » : les individus veulent travailler dans le secteur formel mais n'y ont

pas accès. Le secteur informel serait facile d'accès car il ne nécessiterait pas de formation particulière ni de capital économique, il n'aurait pas de coûts d'entrée.

Est-ce que les migrants qui arrivent en ville vont nécessairement se tourner vers le secteur informel ?

### Nguyễn Tuấn Minh

Certains migrants arrivent avec un travail et d'autres trouvent un travail dans le secteur formel.

### [Xavier Oudin]

Absolument, voilà un préjugé qu'il faut combattre. Dans de nombreuses usines, les travailleurs appartiennent au secteur formel bien qu'ils soient des migrants. On associe souvent la problématique du secteur informel avec celle de la migration mais l'on ne peut réduire l'une à l'autre. Les chercheurs, qui réfutent les analyses dualistes, avancent que les avantages du secteur formel ne sont pas nécessairement si importants. Vous pouvez bénéficier de protection sociale dans le cadre de votre emploi mais il faut s'interroger sur la qualité de cette protection. En revanche, on ne peut considérer le secteur informel comme un espace de liberté et de mobilité. Les conditions de travail sont parfois dures et en deçà du secteur formel – plus de 99 % des individus du secteur formel disposent de fiches de paie et 96 % bénéficient de congés payés ; pour le secteur informel, ces chiffres sont respectivement de 27 % et 11 %. Enfin, les niveaux de rémunération du secteur informel comparativement aux secteurs formels – privés et publics – sont plus faibles.

### *Ségrégation socio-spatiale et travail en milieu urbain : les mécanismes de la « distance »*

### [Axel Demenet]

Pouvez-vous expliquer quels seraient les principaux facteurs spatiaux de ségrégation dans l'accès à l'emploi ?

### Vũ Hoàng Đạt

En Inde, le fait de vivre dans un *slum* ou de faire partie d'une couche sociale particulière affecte les possibilités de trouver un travail.

### [Axel Demenet]

Il peut y avoir un impact spécifique de la position du quartier sur l'accès à l'emploi. On évoque le concept de *Spatial Mismatch* (Kain, 1968) pour caractériser une inadéquation spatiale entre le lieu de résidence et le lieu de travail. La concentration des opportunités d'emploi dans certains secteurs (souvent centraux), loin des lieux de résidence des populations pauvres, entraîne une accessibilité moindre. Notez que le raisonnement peut aussi être renversé : c'est aussi parce que l'on a un moindre revenu que l'on ne peut se loger dans des zones proches des opportunités d'emploi.

Plus spécifiquement, trois mécanismes expliquent la ségrégation socio-spatiale sur le marché du travail :

- les coûts de déplacement : ils affectent à la fois la qualité de la recherche d'emploi et la probabilité d'y accéder ;
- l'absence d'information : dans certains quartiers où le marché du travail est majoritairement informel, il est difficile d'avoir accès à des informations qui concernent le secteur formel ;

- du point de vue des employeurs, certains quartiers agissent comme des repoussoirs à l'emploi car ils sont stigmatisés, trop éloignés, associés à des caractéristiques négatives.

Ces mécanismes reposent sur la notion de « distance » entre opportunités d'emploi et individus, entendue au sens large : non seulement géographique, mais aussi du point de vue des compétences, du réseau social ou de la segmentation des occupations.

Les politiques urbaines proposent certaines solutions (lois anti-discrimination, transports publics à bas prix, agences de diffusion de l'information, etc.) qui fonctionnent plus ou moins bien.

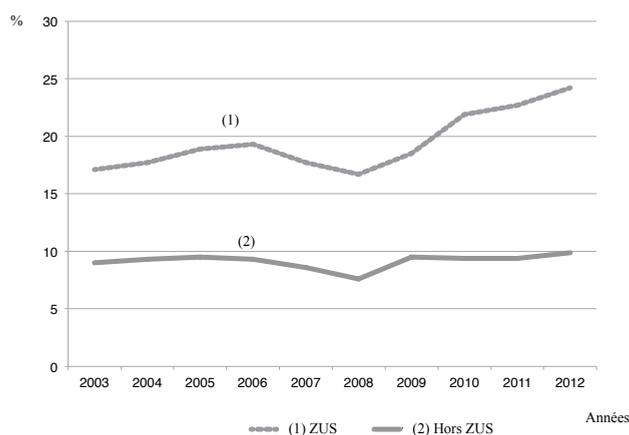
Cette potentielle inadéquation spatiale est illustrée en prenant trois exemples dans trois pays différents : la question des zones

urbaines sensibles en France, les zones périurbaines à Tel Aviv et enfin les différences entre zones d'habitation à Hô Chí Minh Ville.

### *Stigmatisation territoriale et discrimination ethnique : les ZUS en France*

La France a défini des zones géographiques supposées pénalisées économiquement et qui sont donc ciblées en priorité par les politiques publiques. Ces ZUS sont sélectionnées selon différents critères, dont la dégradation de l'habitat, et cumulent plusieurs caractéristiques pénalisantes *a priori* (mal desservies, populations fragiles). Dans certaines villes françaises, les ZUS peuvent représenter jusqu'à 50 % de la population totale – Marseille, Rennes, Toulouse, etc. Il existe un observatoire des ZUS qui compare le taux de chômage moyen à l'intérieur et à l'extérieur de ces zones.

## Graphique 10 Taux de chômage dans les ZUS et dans le reste de la France

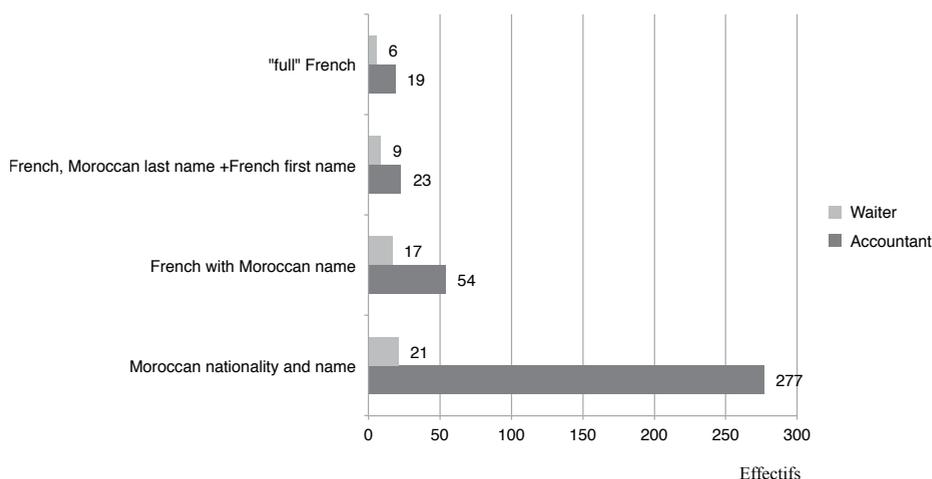


Source : Bunel et al., 2013.

Dans ces zones, le chômage est supérieur au reste du territoire national, l'écart tendrait à se creuser sur une période de dix ans. En 2012, presque 25 % des habitants des ZUS sont au chômage. Ceci capture un effet géographique mais aussi ethnique : la discrimination à l'emploi a été testée

(Observatoire des ZUS, rapport 2013) en présentant des candidatures identiques à l'exception de la variable « ethnique ». Plusieurs centaines de candidature ont été soumises aux postes de serveur et de comptable ; les noms de famille ont été modifiés : patronyme français, marocain, patronyme mixte.

**Graphique 11** ZUS et discrimination à l'embauche, accès au marché du travail



Source: Bunel et al., 2013.

Pour l'emploi de serveur, l'effet de l'ethnicité est présent mais demeure faible ; pour celui de comptable, qui demande des qualifications, l'effet de l'ethnicité est manifeste et prononcé. Il peut donc y avoir un effet géographique spécifique sur l'accès à l'emploi, qui se combine en cas de ségrégation ethnique avec des potentielles discriminations à l'embauche.

*Les effets pervers de la ségrégation résidentielle sur les rapports de genre : Tel-Aviv (Israël)*

Les études de Semyonov et Epstein (1991) montre que les effets de la ségrégation

peuvent être amplifiés. Dans un contexte de zone périurbaine où l'offre d'emploi est faible, un individu doit réaliser un transport plus long et coûteux qu'une autre personne. En Israël, les femmes ont tendance à s'auto-sélectionner pour occuper un emploi proche de leur foyer car elles sont soumises aux contraintes domestiques. En d'autres termes, on observe que les mécanismes de ségrégation en fonction du lieu de résidence et du genre se nourrissent mutuellement.

### *Différenciation des possibilités d'accès à l'emploi : Hồ Chí Minh Ville (Viêt Nam)*

La troisième et dernière illustration décrit les caractéristiques de l'emploi selon les zones d'habitation à Hồ Chí Minh Ville. On y constate une forte différenciation des possibilités d'accès à l'emploi lorsque la plus petite unité statistique est mobilisée :

la zone de dénombrement (une centaine de ménages environ). L'objectif est de saisir la variabilité des indicateurs entre les différentes zones ; il ne s'agit pas de placer géographiquement les zones mais seulement d'observer la variabilité des positions sur le marché du travail ramenées à une échelle très fine.

**Tableau 13** Échelle d'analyse et hétérogénéité de l'accès à l'emploi : la *enumeration area* à Hồ Chí Minh Ville

	<b>Obs</b>	<b>Mean</b>	<b>Std. Dev.</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
Employment rate	5272	.493	.0841	.296	.897
Informality (% employed)	2598	.457	.185	0	.833
Public employment	2598	.158	.144	0	.846
Ethnic minority (%)	5272	.0816	.176	0	.891

Source : calcul des auteurs à partir de l'enquête emploi 2013.

À l'échelle de la plus petite unité spatiale au sens statistique, la ville se révèle être une multitude de zones très différenciées quant à l'accès à l'emploi. Si la moyenne du taux d'emploi dans ces zones est de 49 %, les variations sont considérables – de 29 % au minimum à 89 % au maximum. Pour le secteur informel, la moyenne se situe à 45 % ; le minimum est de 0 % et le maximum de 83 %.

### *Introduction méthodologique à la construction d'un questionnaire quantitatif*

Lorsque l'on entreprend une enquête, qualitative ou quantitative, il est nécessaire de

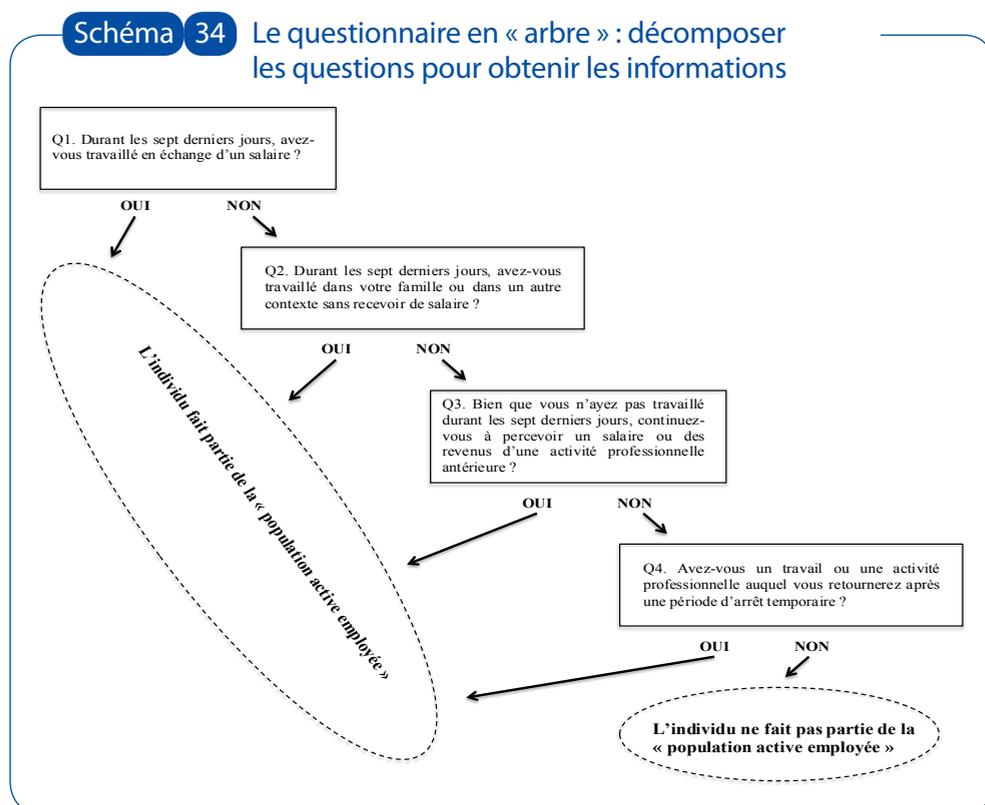
savoir en amont le type d'information que l'on souhaite obtenir. Avant de pouvoir élaborer un questionnaire adapté, il faut disposer d'une bonne connaissance de la population.

Les questions sont fermées pour les questionnaires quantitatifs réalisés sur de grands échantillons – les modalités de réponse sont prévues dans les questionnaires, elles sont exclusives les unes des autres. Afin de construire un questionnaire quantitatif efficace, on s'appuie sur un premier questionnaire qualitatif : questions ouvertes afin de déterminer le champ possible des réponses. L'ordre des

modalités est important car il existe un biais pour les premières réponses qui sont proposées – si l'on demande à quelqu'un de juger son niveau de vie, il faut adapter l'échelle afin d'éviter une réponse « classe moyenne » pour des raisons de perception de soi par exemple. De la même manière, la formulation des questions dépend du type d'entretien conduit : face à face, téléphone, auto-administré, etc. La formulation des questions doit être simple et directement compréhensible. Le questionnaire est affaire d'équilibre. Une question mal formulée et

un questionnaire trop long ne permettent pas d'obtenir des informations pertinentes. L'autre enjeu réside dans la construction de votre population.

Afin de déterminer si quelqu'un appartient à la population active employée, quatre questions sont nécessaires. Ces questions fonctionnent comme un « arbre ». L'objectif est finalement d'être en mesure d'envisager toutes les configurations possibles et de rattraper à chaque étape la population active employée qui aurait pu passer au travers des filtres du questionnaire.



Pour déterminer si un individu peut être considéré comme chômeur ou non, on doit être en mesure de savoir si la personne cumule les trois critères : ne pas avoir de travail, être disponible pour travailler, rechercher activement un emploi. Pour connaître ces trois critères, il est nécessaire de décomposer les questions.

### Nguyễn Thị Lành

Comment tester un questionnaire que l'on a déjà élaboré ?

#### [Axel Demenet]

Les questions et la structure du questionnaire établies, on effectue un test auprès de ménages ou d'individus sélectionnés. Les objectifs sont de vérifier que le questionnaire est adapté, qu'il n'est pas trop long et que l'enquêteur est en mesure d'obtenir les informations qu'il souhaite.

### Nguyễn Thị Lành

Combien d'individus, ménages ou entreprises doit-on mobiliser pour le test ?

#### [Axel Demenet]

Le nombre varie en fonction de vos contraintes de temps, de vos ressources financières et humaines mais aussi de la complexité de votre questionnaire. Cela dépend aussi du caractère novateur du questionnaire.

## Journée 4, dimanche 27 juillet

*Après trois jours de formation et d'échanges, les groupes de travail constitués en début de semaine font état des avancées effectuées sur leur objet de recherche.*

*Groupe 1. Ségrégation et accès au marché du travail : l'ethnie Cham dans l'arrondissement 8 à Hồ Chí Minh Ville.*

*Groupe 2. Impacts de la ségrégation sur l'accès aux services de garde par les ouvriers migrants de Linh Trung à Hồ Chí Minh Ville.*

*Groupe 3. Ségrégation et accès au premier emploi chez les jeunes de Phnom Penh (Cambodge).*

*Groupe 4. Impacts du relogement sur les populations expropriées (Đà Nẵng).*

*Au-delà des commentaires spécifiques à chaque groupe, les formateurs rappellent à tous l'importance d'énoncer clairement hypothèses posées et problématique afin de distinguer les caractéristiques individuelles de l'« effet quartier » et d'élaborer un questionnaire réaliste.*

### 3.3.4. Les principaux concepts et enjeux de la ségrégation résidentielle : lectures de textes

*Cette session est animée par Danielle Labbé et Gwenn Pulliat.*

*Des textes de lecture ont été distribués à l'atelier avant la formation – les références sont placées en fin de chapitre, les textes sont disponibles sur le site [www.tamdaoconf.com](http://www.tamdaoconf.com) – ; à partir des groupes de travail constitués, l'exercice consiste à exposer un résumé de la lecture et de présenter les concepts qui émergent afin d'explicitier les formes de ségrégation.*



Groupe 1. *Impacts sur la santé des populations des politiques de déségrégation* ; texte de Rebecca Cohen (2011).

Groupe 2. « *Gated Communities* » et auto-ségrégation ; texte de Edward J. Blakely et Mary Gail Snyder (1997).

Groupe 3. *Impacts de la ségrégation résidentielle sur la santé des populations* ; texte d'Emily Badger (2012).

Groupe 4. *Évolution des favelas à Rio de Janeiro et phénomène de relégation* ; texte de Janice Perlman (2007).

Danielle Labbé et Gwenn Pulliat poursuivent leurs interventions en s'intéressant aux trajectoires et pratiques résidentielles en ville. La complémentarité des approches quantitatives et qualitatives est soulignée, des enquêtes qualitatives réalisées sur la population flottante à Hô Chí Minh Ville et les résidents des nouvelles zones urbaines à Hà Nội viennent éclairer l'analyse, enfin, les méthodes de l'entretien semi-directif sont exposées. Sur ces questions, nous renvoyons le lecteur aux précédentes éditions des JTD et en particulier à l'édition de 2010 où la complémentarité des approches quantitatives et qualitatives a fait l'objet d'un atelier spécifique (Razafindrakoto et al., 2011).

## Journée 5, lundi 28 juillet

L'atelier met en pratique les principes méthodologiques exposés la veille : chaque groupe de travail doit présenter, pour la troisième fois, leur sujet de recherche de la semaine en intégrant un questionnement relatif à la conduite d'un entretien qualitatif.

### 3.3.5. « Population cible » et « stratégie d'échantillonnage » dans les protocoles d'enquêtes quantitatives

[François Roubaud]

Nous allons aborder la question de l'échantillonnage dans les questionnaires quantitatifs, et plus largement du protocole d'enquête à mettre en œuvre. Pour cela, nous allons vous présenter les étapes de construction d'une « stratégie d'échantillonnage » – "Sampling Strategy".

La construction d'un questionnaire dans le cadre d'une recherche quantitative doit être mise en relation avec une population particulière : la « population cible ». Cependant, dans la plupart des cas et pour des raisons de faisabilité, il n'est pas possible d'enquêter l'intégralité de cette population. On distingue deux grands types d'enquêtes :

- les enquêtes exhaustives : est enquêtée l'intégralité d'un type de population – tous les membres d'une entreprise, d'un village, d'un quartier ou encore d'une population spécifique comme les jeunes entre 18 et 25 ans par exemple ;
- les enquêtes par échantillon : est interrogé un échantillon représentatif de la « population cible ». Nous allons vous présenter ce type d'enquête.

Dans les enquêtes par échantillon, on distingue à nouveau deux sous-types d'enquêtes :

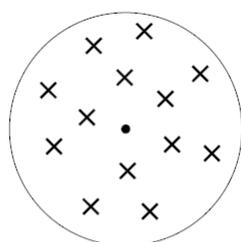
- les enquêtes non aléatoires, ou autrement dites à « choix raisonné » : au sein de cette catégorie, on compte d'une part les enquêtes « boule de neige » où vous interrogez un individu de votre population et lui demandez ensuite le contact d'un

autre individu de la même population, etc. ; et d'autre part, les enquêtes par quotas. Ces dernières nécessitent de connaître les caractéristiques sociodémographiques de la population (qui comporte par exemple au total 25 % d'hommes entre 25 et 30 ans) afin qu'elles soient respectées dans votre échantillon – sans toutefois pouvoir prétendre être représentatif de la diversité à l'intérieur de cette catégorie ;

– les enquêtes aléatoires : elles sont plus coûteuses et plus délicates à mettre en œuvre que les enquêtes non aléatoires mais présentent de meilleures propriétés. Concentrons-nous sur cette catégorie.

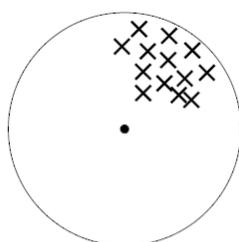
On cherche à éviter les erreurs (biais) et à être précis (minimiser la variance). Pour mieux saisir ces impératifs, il est possible de se représenter les enquêtes comme un exercice de tir dans une fête foraine.

### Schéma 35 Plan de sondage, méthode d'échantillonnage



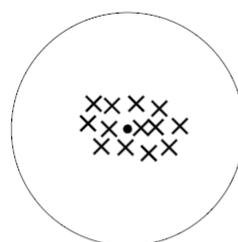
Cas 1

*Sans biais*  
*Erreurs aléatoires*  
Faible précision



Cas 2

*Biais*  
*Erreurs systématiques*  
Forte précision



Cas 3

*Sans biais*  
*Erreurs aléatoires*  
Forte précision

Source : construction des auteurs.

Dans le cas 1, les tirs sont très dispersés sans direction précise par rapport au centre mais en sont généralement éloignés : il n'y a pas de biais et les erreurs sont aléatoires, mais la précision de l'enquête est faible. Dans le cas 2, les tirs sont bien groupés et précis mais sont éloignés du centre : la précision de

l'enquête est forte mais il y a un biais et les erreurs sont systématiques. Enfin, le cas 3 est le meilleur car les tirs sont concentrés autour du point central et regroupés : il n'y a pas de biais, les erreurs sont aléatoires, la précision de l'enquête est forte.

## Encadré 16 Les types d'enquêtes quantitatives selon les stratégies d'échantillonnage

### 1. Enquêtes exhaustives

- recensement ;
- liste des entreprises ;
- annuaire des étudiants ;
- registre.

### 2A. Enquêtes non aléatoires

- échantillonnage « à l'aveuglette » ;
- échantillonnage systématique ;
- échantillonnage « boule de neige » ;
- échantillonnage par quotas.

### 2. Enquêtes par échantillons

#### 2B. Enquêtes aléatoires

- échantillonnage aléatoire simple ;
- échantillonnage systématique ;
- échantillonnage avec probabilité proportionnelle à la taille ;
- échantillonnage stratifié ;
- échantillonnage en grappes ;
- échantillonnage à plusieurs degrés ;
- échantillonnage à plusieurs phases.

Source : construction des auteurs.

L'enquête quantitative la plus simple et la plus classique est le sondage aléatoire simple (sans remise). On identifie la « population cible » et on en extrait un nombre « x » en même temps et au hasard. Puis, on administre l'enquête à cette population sélectionnée de manière aléatoire. Le deuxième cas concerne le tirage systématique. On dispose d'une liste et on tire les individus au fur et à mesure avec le même écart entre les individus – par exemple, ma liste contient 100 individus ; je tire l'individu numéro 3 puis je tire tous les sept individus. Le troisième type d'enquête quantitative correspond à l'enquête avec probabilité proportionnelle à la taille de la « population cible ». Cette technique est très intéressante lorsque l'on dispose d'échantillons qui sont de tailles différentes – cas de quartiers dont

la population n'est pas la même, et où l'on risquerait, dans le cas d'un tirage aléatoire, de sélectionner plus d'individus dans les échantillons de grande taille que de petite. Une autre technique est le sondage par grappe (*Cluster*). On tire aléatoirement des groupes d'individus et on interroge l'ensemble des individus qui composent la grappe tirée aléatoirement. Cette technique a l'avantage de réduire les coûts. Cependant, si tous les individus se ressemblent dans la grappe tirée, l'enquête ne reflètera pas bien la diversité de la population. Une autre technique d'échantillonnage concerne les échantillons dits « stratifiés ». Dans le cas d'un tirage aléatoire, on s'expose à ce qu'une partie de la population soit totalement absente (les hommes, par exemple). Pour éviter cela, l'échantillonnage

stratifié consiste à découper en amont la population – on sépare par exemple les femmes des hommes, ou les populations pauvres des populations riches, et ensuite on tire un nombre significatif d'individus dans chacune des différentes strates de la population. Dans notre exemple, on est ainsi sûr d'obtenir un nombre « suffisant » d'hommes et de femmes.

Le dernier cas est l'échantillonnage à plusieurs degrés. C'est celui qui nous intéresse le plus. Dans un sondage à plusieurs degrés, on commence par tirer au hasard des aires géographiques (des quartiers, des villes, des régions). Une fois sélectionnées, on dénombre à l'intérieur de ces aires, l'ensemble des ménages puis l'on tire aléatoirement un certain nombre de ménages dans chacune des aires géographiques. Puisque l'on tire au hasard des zones géographiques sur un territoire donné, on n'obtient qu'une partie de l'ensemble du territoire. Cela explique que certaines zones du territoire en question ne présentent pas de données : elles n'ont pas été aléatoirement tirées lors de la première étape de l'échantillonnage à plusieurs degrés. Pour notre thématique d'atelier, seule l'enquête par échantillonnage nous permet d'obtenir des données spatialisées car elle sélectionne dès le départ un ensemble d'aires géographiques. Si on avait opté pour un sondage aléatoire simple, on aurait pu tirer seulement un ménage pour un quartier et dix ménages pour un autre quartier. Un seul ménage par quartier n'est pas suffisant pour caractériser un quartier, et encore moins pour évaluer sa ségrégation socio-spatiale.

*La fin de journée est consacrée au quatrième et dernier exposé par chacun des groupes de travail et à la synthèse finale de la semaine, qui sera proposée le lendemain en matinée lors de la restitution finale en séances plénières.*

## Documents de travail

- Glossaire des principaux termes de statistiques du travail
- Exemple d'indicateurs de ségrégation spatiale et leur interprétation
- Enquête sur la ségrégation, ses dimensions et ses impacts (Lima, 2013)

## Textes de lectures ([www.tamdaoconf.com](http://www.tamdaoconf.com))

- Almeida Vasconcelos (de), P. (2013) Processus et formes socio-spatiaux des villes : une contribution au débat, in *Ségrégation et fragmentation dans les métropoles : perspectives internationales*, Carrel, M., P. Cary et J.M. Wachsberger (dir.), Presses universitaires du Septentrion. (extrait tiré de chapitre)
- Badger E. (2012) *Living in Some Parts of Chicago Can Take More Than a Decade Off Your Life. Invariably, the impact falls the hardest on low-income minorities.*  
<http://www.citylab.com/housing/2012/08/living-some-parts-chicago-can-take-more-decade-your-life/2781/>
- Blakely E.J. et Gail Snyder M. (1997) *Putting up the Gates.*  
<http://www.nhi.org/online/issues/93/gates.html>



- Cohen R. (2011) *The Impacts of Affordable Housing on Health: A Research Summary*.  
[http://www.nhc.org/media/files/Insights\\_HousingAndHealthBrief.pdf](http://www.nhc.org/media/files/Insights_HousingAndHealthBrief.pdf)
- Perlman J.E. (2007) *Marginality from Myth to Reality – The favelas of Rio de Janeiro 1968-2005*.  
[http://www.advantronsamples.com/Marginality\\_from\\_Myth\\_to\\_Reality.pdf](http://www.advantronsamples.com/Marginality_from_Myth_to_Reality.pdf)
- ### Bibliographie sélective
- ALMEIDA VASCONCELOS (de), P. (2013), « Processus et formes socio-spatiales des villes : une contribution au débat », in CARREL, M., P. CARY et J.M. WACHSBERGER (dir.), *Ségrégation et fragmentation dans les métropoles : perspectives internationales*, Presses Universitaires du Septentrion, Lille.
- BACQUÉ, M.-H. et J.-P. LÉVY (2009), « Ségrégation », in STÉNÉ, J.-M. et H. MARCHAL, *Traité sur la ville*, PUF.
- BADGER, E. (2012) "Living in Some Parts of Chicago Can Take More Than a Decade Off Your Life", *CityLab*, août.
- BLAKELY, E.J. et M.-G. SNYDER (1997), "Putting up the Gates", National Housing Institute.
- BLINDER, A.S. (1973), "Wage Discrimination: Reduced Form and Structural Estimates", *The Journal of Human Resources*, 8, n° 4.
- BUNEL, M., E. ENE, Y. L'HORTY et P. PETIT (2013), « Effets de quartier, discrimination territoriale et accès à l'emploi - Les résultats d'un testing », Observatoire des zones urbaines sensibles, Editions du CIV, Saint-Denis.
- BURDETT, R., M. TAYLOR et A. KAASA (Eds.) (2011), "Cities, Health and Well-being", LSE Cities, London School of Economics, Londres.
- CADOT, E. et M. HARANG (2006), « Offre de soins et expansion urbaine, conséquences pour l'accès aux soins. L'exemple de Ouagadougou (Burkina Faso) », *Espace population société*, 2006/2-3.
- CENTRAL POPULATION AND HOUSING CENSUS STEERING COMMITTEE (2010), "The 2009 Vietnam Population and Housing Census: Completed results", Hanoi.
- COHEN. R. (2011), "The Impacts of Affordable Housing on Health : A Research Summary", Center for Housing Policy.
- CUSIN, F. (2012), « Le logement, facteur de sécurisation pour les classes moyennes fragilisées ? », *Espaces et Sociétés*, n°148-149.
- DE MEL, S. D., J. MCKENZIE et C. WOODRUFF (2009), "Measuring Microenterprise Profits: Must We Ask How the Sausage is Made?", *Journal of Development Economics*, 88(1).
- DOERINGER, P.-B. et P. MICHAEL (1971), "Internal Labor Markets and Manpower Analysis", Lexington Books, Lexington.
- DOERINGER, P.B. et M.-J. PIRE (1971), *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*, Lexington Books, Lexington.
- DUNCAN, O.D. et B. DUNCAN (1955), "A Methodological Analysis of Segregation Indexes", *American Sociological Review*, 41.
- GASCHET, F. et J. LE GALLO (2009), « La dimension spatiale de la ségrégation », in GASCHET, F. et C. LACOUR, *Métropolisation et ségrégation*, Presses Universitaires de Bordeaux.
- KAIN, J.F. (1968) "Housing Segregation, Negro Employment and Metropolitan Decentralization", *Quarterly Journal of Economics*, 82(2).
- LINDBECK, A. et D.-J. SNOWER (1989), *The Insider-Outsider Theory of Employment and Unemployment*, MIT Press, Cambridge, MA.

- MARPSAT, M. (1999), « Les apports réciproques des méthodes quantitatives et qualitatives : le cas particulier des enquêtes sur les personnes sans domicile », *Document de travail de l'INED*, 79.
- MASSEY, D.S. et N.A. DENTON (1988), "The Dimensions of Residential Segregation", *Social Forces*, 67(2).
- NAVEZ-BOUCHANINE, F. (2002), *La fragmentation en question : des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale ?*, L'Harmattan, Paris.
- NORDMAN, C.J., A.-S. ROBILLIARD et F. ROUBAUD (2013), "Decomposing Gender and Ethnic Earnings Gaps in Seven West African Cities", in *Urban Labour Market in Sub-Saharan Africa*, Banque mondiale et AFD.
- OAXACA, R.-L. (1973), "Male-Female Wage Differentials in Urban Labor Markets", *International Economic Review*, 14, n° 3.
- PARIZOT, I., F. RAKOTOMANANA, M. RAZAFINDRAKOTO, F. ROUBAUD et J.M. WACHSBERGER (2005), « Santé, Inégalités et ruptures sociales à Antananarivo », DIAL/INSTAT/MADIO.
- PERLMAN, J. (2007), "Marginality from Myth to Reality – The Favelas of Rio de Janeiro 1968-2005".
- RAZAFINDRAKOTO, M., J.-P. CLING, C. CULAS et F. ROUBAUD (2011), « Comment la transition économique est-elle vécue et perçue par la population ? Analyse de la complémentarité entre approches quantitative et qualitative », in LAGRÉE, S. (éditeur scientifique), *Conférences & Séminaires*, n° 2 AFD-ÉFEO.
- SAFI, M. (2009), « La dimension spatiale de l'intégration : évolution de la ségrégation des populations immigrées en France entre 1968 et 1999 », *Revue française de sociologie*, 50(3).
- SMYONOV, M. et N.L. EPSTEIN (1991), "Suburban Labor Markets, Urban Labor Markets and Gender Inequality in Earning", *Sociological Quarterly* 32.
- SY, I. (2006) « La gestion de la salubrité à Rufisque. Enjeux sanitaires et pratiques urbaines. », Thèse de doctorat de géographie de la santé à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg.
- THIREAU, I. et H. LINSHAN (2002), « À l'ombre des commerces en bordure de route », *Études Rurales*, vol. 161-162.
- TILLY, C., P. MOSS, J. KIRSCHENMAN et I. KENNELLY (2001), *Space as a Signal: How Employers perceive Neighbourhoods*, in O'CONNOR, A., C. TILLY et L. BOBO (ed.), "Urban Inequality: Evidence From Four Cities".
- VALLÉE, J. (2012), « Pour une approche multiscalaire de l'accessibilité aux ressources de santé. Accessibilité dans le quartier et accessibilité dans la ville », Communication à l'INED, Journée « Quartier et santé », [http://pole\\_suds.site.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/20593/vallee.fr.pdf](http://pole_suds.site.ined.fr/fichier/s_rubrique/20593/vallee.fr.pdf)
- VALLÉE, J., G. LE ROUX, B. CHAIX, Y. KESTENS et P. CHAUVIN (2014), "The 'Constant Size Neighbourhood Trap' in Accessibility and Health Studies", *Urban Studies*, mars.
- VLAHOV, D., N. FREUDENBERG, F. PROIETTI, D. OMPAD, A. QUINN, V. NANDI et S. GALEA (2007), "Urban as a Determinant of Health", *Journal of Urban Health*, 84(1).
- WACHSBERGER, J.M. (2013), « Portée et limite des indicateurs de fragmentation et de ségrégation », in CARREL, M., P. CARY et J.M. Wachsberger (dir.) *Ségrégation et fragmentation dans les métropoles : perspectives internationales*, Presses Universitaires du Septentrion, Lille.

WACHSBERGER, J.M. (2012), « Ségrégation et fragmentation socio-spatiale. L'épreuve de la mesure », *Bulletin de méthodologie sociologique*, n° 115.

WACHSBERGER, J.M. (2009a), *L'intégration sociale hiérarchisée. L'exemple d'une métropole en développement : Antananarivo*, EHESS, Paris, <http://www.dial.ird.fr/media/ird-sites-d-unites-de-recherche/dial/documents/enseignement/thesejmw.pdf>

WACHSBERGER J.M., (2009b), « Les quartiers pauvres à Antananarivo : trappe à pauvreté ou support des individus? », *Autrepart*, n° 51.

XIA SONG, L. et S. APPLETON (2014), "The Effects of the State Sector on Wage Inequality in Urban China: 1988–2007", *Journal of Chinese Economic and Business Studies*, 12:1.

### Liste des stagiaires

Nom et prénom	Établissement	Domaine/discipline	Thème de recherche	Courriel
Roengdeth Chanreasmey	Institut de technologie du Cambodge	Gestion des risques	-	reasmey@itc.edu.kh
Đàm Thị Đào	Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est	Urbanisation	Développement urbain de Hà Nội et Vientiane depuis 2003	damdao2@gmail.com
Đỗ Phương Thúy (auditeur libre)	PADDI	Urbanisme	Transports urbains	paddi.hcm@gmail.com
Hoàng Thị Hải Yến	Faculté de droit, université de Huế	Droit privé, droit civil	Parité de genre d'accès au logement	yenhyh@yahoo.com
Lê Hồ Phong Linh	Université Ouverture de Hồ Chí Minh Ville	Développement durable	Qualité de vie, pauvreté, migration	lhphonglinh@gmail.com
Lê Thị Mỹ Hà	Institut de recherche sur le développement	Anthropologie urbaine	Travail des migrants à Hồ Chí Minh Ville	myha.hids@gmail.com
Lương Ngọc Thảo	Institut de recherche sur le développement	Anthropologie urbaine	Développement du logement social à Hồ Chí Minh Ville	ngocthaoluong@gmail.com
Ly Sokrithea	Institut de technologie du Cambodge	Aménagement urbain	Urbanisation	sokrithea016@gmail.com
Mai Thị Thanh Hoa	Institut de recherche sur le développement économique de Đà Nẵng	Économie urbaine	Construction d'un modèle de développement urbain, ville de Đà Nẵng	hoamai183@gmail.com
Nguyễn Tuấn Minh	Institut de sociologie	Sociologie urbaine et économique	Économie informelle en milieu urbain	nguyentuan-minh80@gmail.com
Nguyễn Thị Kim Oanh	École supérieure de commerce extérieur	Droit	Droit sur la protection des consommateurs	kimoanhnt@ftu.edu.vn
Nguyễn Thị Phương Yến	Institut des sciences sociales du Sud	Histoire, économie, genre	Genre, pauvreté urbaine	phuongyen7@gmail.com
Nguyễn Thị Thu Hương (auditeur libre)	Fonds d'investissement et de développement de Cần Thơ	Crédit	Finance	ngthuhuong.1985@gmail.com
Ny Vichet	Université royale de droit et de sciences économiques	Droit	ASEAN	vichetny@gmail.com
Trần Thị Hồng Nhung	École normale supérieure de Hà Nội	Géographie humaine	Urbanisation et pauvreté au Việt Nam	trannhungnh@gmail.com



Nom et prénom	Établissement	Domaine/discipline	Thème de recherche	Courriel
Trần Thị Ngọc Trinh	Université de Cần Thơ	Développement urbain	Évaluation du développement urbain de Cần Thơ	tttrinh@ctu.edu.vn
Morgane Perset (auditeur libre)	PADDI	Urbanisme	Partenariat public-privé, développement urbain, patrimoine	paddi.mperset@gmail.com
Phạm Thái Sơn	Vietnam German University	Développement urbain	Développement urbain, logement	son.pt@vgu.edu.vn
Vũ Hoàng Đạt	Centre d'analyse et de prévention	Économie du développement	Moyens d'existence des urbains au Việt Nam	vhdatt@yahoo.co.uk
Vũ Ngọc Thành	CEFURDS	Histoire, développement urbain	Processus de développement des anciens centres urbains du Việt Nam	vungocthanh2112@gmail.com
Vũ Văn Lưu	Office de la population et du planning familial, département de la Santé	Géographie humaine, droit	Impact de la migration sur l'urbanisation à Hồ Chí Minh Ville	luuvvantb@gmail.com



Conférences  
& Séminaires

13

Juillet 2015

# Regards sur le développement urbain durable

Approches méthodologiques,  
transversales et opérationnelles

Université d'été régionale en sciences sociales  
« Les Journées de Tam Đảo » (Đà Lạt, Việt Nam)  
Juillet 2014

# Regards sur le développement urbain durable

Approches méthodologiques, transversales et opérationnelles

ÉDITEUR SCIENTIFIQUE

**Stéphane LAGRÉE**

*École française d'Extrême-Orient, ÉFEO*

*fsp2s@yahoo.fr*

COORDINATION

**Virginie DIAZ**

*Agence Française de Développement, AFD*

*diazv@afd.fr*



ÉCOLE FRANÇAISE  
D'EXTRÊME-ORIENT



Paris  
Nouveaux  
Mondes  
hesam

